

2018

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

SOMMAIRE

La Chambre des députés depuis 1945	6
La formation du nouveau gouvernement	9
La constitution des ministères	17
Les membres du gouvernement	61
La composition du gouvernement	63
Xavier Bettel	65
Étienne Schneider	67
Félix Braz	69
Jean Asselborn	71
Romain Schneider	73
François Bausch	75
Pierre Gramegna	77
Dan Kersch	79
Claude Meisch	81
Corinne Cahen	83
Carole Dieschbourg	85
Marc Hansen	87
Claude Turmes	89
Paulette Lenert	91
Sam Tanson	93
Taina Bofferding	95
Lex Delles	97

PHOTO OFFICIELLE DES MINISTRES

LEX DELLES SAM TANSON CLAUDE TURMES CAROLE DIESCHBOURG CORINNE CAHEN MARC HANSEN PAULETTE LENERT TAINA BOFFERDING



CLAUDE MEISCH PIERRE GRAMEGNA ROMAIN SCHNEIDER FÉLIX BRAZ XAVIER BETTEL ÉTIENNE SCHNEIDER JEAN ASSELBORN FRANÇOIS BAUSCH DAN KERSCH

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DEPUIS 1945

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES - NOMBRE DE DÉPUTÉS PAR PARTI ET PAR ÉLECTION

	1945	1948	1951	1954	1959	1964	1968	1974	1979	1984	1989	1994	1999	2004	2009	2013	2018
CSV	25	22	21	26	21	22	21	18	24	25	22	21	19	24	26	23	21
LSAP	11	15	19	17	17	21	18	17	14	21	18	17	13	14	13	13	10
DP	9*	9*	8**	6**	11	6	11	14	15	14	11	12	15	10	9	13	12
KPL	5	5	4	3	3	5	6	5	2	2	1	-	-	-	-	-	-
ADR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4*	5**	7**	5**	4	3	4
déi gréng	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5	7	7	6	9
GLEI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-
GAP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-
SDP	-	-	-	-	-	-	-	5	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Enrôlés de force	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
SI	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
MIP	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PIE	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
déi Lénk	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	2	2
Piraten	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
DEMOKRATIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
déi Konservativ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	51	51	52	52	52	56	56	59	59	64	60	60	60	60	60	60	60

LES DIFFÉRENTS PARTIS

CSV	Chrëschtlech-Sozial Vollekspartei
LSAP	Lëtzebuenger Sozialistes Aarbechterpartei
DP	Demokratesch Partei - **Groupement démocratique - *Groupement patriotique et démocratique
KPL	Kommunistesch Partei vu Lëtzebuerg
ADR	Alternativ Demokratesch Reformpartei - **Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegheet - *Aktiounskomitee 5/6
déi gréng	déi gréng (fusion du GLEI et du GAP)
GLEI	Gréng Lëscht - Ekologesch Initiativ
GAP	Gréng Alternativ Partei
SDP	Sozialdemokratesch Partei (scission du LSAP)
Enrôlés de force	Enrôlés de force
SI	Socialistes indépendants (scission du LSAP)
MIP	Mouvement indépendant populaire
PIE	Parti des indépendants de l'Est
déi Lénk	déi Lénk (alliance entre divers mouvements de gauche)
Piraten	Piraten
DEMOKRATIE	DEMOKRATIE
déi Konservativ	déi Konservativ

2018

LA FORMATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Le 14 octobre 2018, les électeurs luxembourgeois étaient appelés à élire les 60 membres de la Chambre des députés. Suite aux suffrages exprimés, la répartition des sièges au sein de la Chambre des députés est la suivante:

	2018	2013
CSV	21	23
DP	12	13
LSAP	10	13
déi gréng	9	6
ADR	4	3
déi Lénk	2	2
Piraten	2	0
DEMOKRATIE	0	/
déi Konservativ	0	/

Démission du gouvernement sortant et nomination d'un informateur

15 octobre 2018

Le 15 octobre, au lendemain des élections législatives du 14 octobre 2018, les membres du gouvernement sortant se sont réunis pour une dernière séance du Conseil de gouvernement.

À l'issue de cette séance, le Premier ministre Xavier Bettel a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Comme il est d'usage au lendemain des

élections législatives, le Premier ministre a présenté la démission du gouvernement sortant au chef d'État. S.A.R. le Grand-Duc a demandé au gouvernement de rester en fonction jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement et l'a chargé de continuer à expédier les affaires courantes.

À l'issue de l'audience avec le Premier ministre Xavier Bettel, S.A.R. le Grand-Duc a reçu successivement en audience de consultation Mars di Bartolomeo, président de la Chambre des députés, Georges Wivenes, président du Conseil d'État, ainsi que les présidents des partis politiques ayant présenté une liste dans les quatre circonscriptions électorales.

À l'issue de ces audiences, S.A.R. le Grand-Duc a nommé Martine Solovieff, procureur général d'État, informateur dans le cadre de la formation du nouveau gouvernement.

Nomination d'un formateur

16 octobre 2018

Le 16 octobre, Martine Solovieff a fait rapport à S.A.R. le Grand-Duc de ses entrevues avec les représentants des principaux partis politiques. Le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng) ont exprimé leur volonté d'entamer des négociations pour former une coalition.

Suite à ces conclusions, S.A.R. le Grand-Duc a invité Xavier Bettel à une audience et l'a nommé formateur.

Ouverture des négociations de coalition

17 octobre 2018

Les délégations des partis DP, LSAP et déi gréng se sont réunies, sous la présidence du formateur Xavier Bettel, à partir du 17 octobre pour les négociations en vue de la formation du prochain gouvernement. La première réunion plénière des négociations de coalition s'est tenue le 17 octobre à l'Hôtel des Terres rouges.

À cette occasion, les présidents de délégation ont confirmé avoir reçu le mandat unanime des organes directeurs de leur parti respectif de s'engager dans ces négociations dans le but de former le prochain gouvernement.

La première réunion plénière a essentiellement servi à fixer le cadre organisationnel des négociations. Les négociateurs se sont accordés sur la formation de 11 groupes de travail :

- finances publiques, fiscalité, développement de la place financière (et implications internationales et Brexit);
- économie, emploi, compétitivité, tourisme, énergie;
- social, famille, santé, égalité des chances;

- éducation, sport, enfance, jeunesse, enseignement supérieur et recherche, culture;
- État, institutions, réforme administrative, fonction publique, protection des données;
- développement durable, climat, protection des ressources, consommateurs, agriculture;
- logement, communes;
- politique internationale et transfrontalière, Europe, coopération, défense, intégration, immigration;
- médias, numérique, digitalisation;
- infrastructures, aménagement du territoire, mobilité;
- justice, sécurité intérieure.

Composition des délégations des 11 groupes de travail

22 octobre 2018

Le formateur a informé le public que les réunions plénières des négociations de coalition fixées se tiendraient au ministère des Affaires étrangères et européennes. L'ordre de passage des interlocuteurs invités par le formateur était le suivant :

23 octobre

- Trésorerie de l'État
- Inspection générale des finances
- Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

- Direction de la fiscalité
- Administration des douanes et accises
- Administration des contributions directes
- Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg
- Inspection du travail et des mines
- Administration pour le développement de l'emploi
- Sujet «Place financière»: Trésorerie de l'État, Commission de surveillance du secteur financier, Commissariat aux assurances

25 octobre

- Inspection générale de la sécurité sociale
- Caisse nationale de santé
- Caisse nationale d'assurance pension
- Administration de la gestion de l'eau
- Administration de l'environnement
- Union des entreprises luxembourgeoises
- Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGBL), Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond (LCGB), Confédération générale de la Fonction publique (CGFP)

26 octobre

- Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'UE

14 novembre

- Banque centrale du Luxembourg
- Comité économique et financier national

Les réunions suivantes ont eu lieu les 16, 21, 22, 23, 28 et 29 novembre.

État des lieux des négociations

29 novembre 2018

Le 29 novembre, lors d'une conférence de presse, le formateur Xavier Bettel et les chefs de délégation du DP, Corinne Cahen, du LSAP, Étienne Schneider, et de déi gréng, Félix Braz, ont présenté un état des lieux des négociations en vue de la formation du gouvernement.

Les partis engagés dans les négociations pour la formation du prochain gouvernement se sont accordés sur la répartition des portefeuilles suivants :

DP

- Premier ministre
- Ministre d'État
- Ministre des Classes moyennes
- Ministre des Communications et des Médias
- Ministre des Cultes
- Ministre de la Digitalisation
- Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Ministre de la Famille et de l'Intégration
- Ministre des Finances

- Ministre de la Fonction publique
- Ministre à la Grande Région
- Ministre de la Réforme administrative
- Ministre aux Relations avec le Parlement
- Ministre du Tourisme

LSAP

- Vice-Premier ministre
- Ministre des Affaires étrangères et européennes
- Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
- Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
- Ministre de l'Économie
- Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes
- Ministre de l'Immigration et de l'Asile
- Ministre de l'Intérieur
- Ministre de la Protection des consommateurs
- Ministre de la Santé
- Ministre de la Sécurité sociale
- Ministre des Sports
- Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

déi gréng

- Vice-Premier ministre
- Ministre de l'Aménagement du territoire
- Ministre de la Culture
- Ministre de la Défense
- Ministre de l'Énergie

- Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
- Ministre de la Justice
- Ministre du Logement
- Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
- Ministre de la Sécurité intérieure

Signature de l'accord de coalition

3 décembre 2018

Le 3 décembre, suite à la dernière réunion plénière, le formateur Xavier Bettel et les chefs de délégation Corinne Cahen, Étienne Schneider et Félix Braz ont signé l'accord de coalition entre les trois partis lors d'un point de presse.

Accord des trois partis

4 décembre 2018

Le 4 décembre, l'accord de coalition ainsi que la répartition des portefeuilles ministériels ont été approuvés par les organes du DP, du LSAP et déi gréng.

Assermentation du nouveau gouvernement

5 décembre 2018

S.A.R. le Grand-Duc a procédé le 5 décembre 2018 à l'assermentation du Premier ministre, des Vice-Premier ministres et des ministres désignés. Au début de la cérémonie, le chef d'État a signé les arrêtés grand-ducaux relatifs à la formation du nouveau gouvernement. Par la suite, le Premier ministre, suivi des autres membres du gouvernement par ordre de préséance, a procédé à la prestation du serment, consacré dans l'article 110 de la Constitution: « Je jure fidélité au Grand-Duc, obéissance à la Constitution et aux lois de l'État. Je promets de remplir mes fonctions avec intégrité, exactitude et impartialité ».

Les membres du gouvernement par ordre de préséance

Les compétences ministérielles ont été attribuées de la façon suivante:

- Xavier Bettel
Premier ministre; ministre d'État; ministre des Communications et des Médias; ministre des Cultes; ministre de la Digitalisation; ministre de la Réforme administrative
- Étienne Schneider
Vice-Premier ministre; ministre de l'Économie; ministre de la Santé
- Félix Braz
Vice-Premier ministre; ministre de la Justice
- Jean Asselborn
Ministre des Affaires étrangères et européennes; ministre de l'Immigration et de l'Asile
- Romain Schneider
Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural; ministre de la Sécurité sociale
- François Bausch
Ministre de la Défense; ministre de la Mobilité et des Travaux publics; ministre de la Sécurité intérieure
- Pierre Gramegna
Ministre des Finances
- Dan Kersch
Ministre des Sports; ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire
- Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse; ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Corinne Cahen
Ministre de la Famille et de l'Intégration; ministre à la Grande Région
- Carole Dieschbourg
Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
- Marc Hansen
Ministre de la Fonction publique; ministre aux Relations avec le Parlement; ministre délégué à la Digitalisation; ministre délégué à la Réforme administrative
- Claude Turmes
Ministre de l'Énergie; ministre de l'Aménagement du territoire

- Paulette Lenert
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire;
ministre de la Protection des consommateurs
- Sam Tanson
Ministre de la Culture; ministre du Logement
- Taina Bofferding
Ministre de l'Intérieur; ministre de l'Égalité entre les
femmes et les hommes
- Lex Delles
Ministre des Classes moyennes; ministre du Tourisme

Ministères

Les ministères portent la dénomination suivante:

- Ministère d'État
- Ministère des Affaires étrangères et européennes
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et
du Développement rural
- Ministère de la Culture
- Ministère de la Digitalisation
- Ministère de l'Économie
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et
de la Jeunesse
- Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes
- Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du
territoire
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
- Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la
Grande Région
- Ministère des Finances
- Ministère de la Fonction publique
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice
- Ministère du Logement
- Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
- Ministère de la Protection des consommateurs
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Sécurité intérieure
- Ministère de la Sécurité sociale
- Ministère des Sports
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie
sociale et solidaire

Présentation du programme gouvernemental

11 décembre 2018

Le 11 décembre 2018, le Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel, a présenté la déclaration gouvernementale à la Chambre des députés. Le débat sur la déclaration gouvernementale a eu lieu à la Chambre des députés le 12 décembre 2018.

2018

LA CONSTITUTION DES MINISTÈRES

17

1. MINISTÈRE D'ÉTAT

1. Présidence du Gouvernement – Coordination de la politique générale et coordination entre départements ministériels – Organisation du Gouvernement – Relations institutionnelles avec la Cour grand-ducale, la Chambre des Députés et le Conseil d'État – Secrétariat général du Conseil de Gouvernement – Conseil économique et social – Commission d'Économies et de Rationalisation – Ordres nationaux, fêtes et cérémonies publiques – Comité pour la mémoire de la Deuxième guerre mondiale – Élections législatives et européennes – Référendums au niveau national.
2. Relations avec le Médiateur.
3. Haut-Commissariat à la Protection nationale.
4. Service de Renseignement de l'État – Autorité nationale de Sécurité.
5. Chargé des relations avec la Banque centrale du Luxembourg (en concertation avec le Ministre des Finances).
6. Cybersecurity Board.
7. Computer Emergency Response Team (CERT gouvernemental).
8. Centre de conférences du Gouvernement (Château de Senningen, en concertation avec le Ministre de la Digitalisation / CTIE).
9. Service Information et Presse.
10. Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg.
11. Œuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

I. Attributions relevant des compétences du Ministre des Communications et des Médias

1. Service des Médias et des Communications.
2. Médias: Développement du site pour les activités audiovisuelles et de communication – Presse écrite – Médias audiovisuels – Radio – Internet – Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel

(ALIA) – Production audiovisuelle – Fonds national de Soutien à la Production audiovisuelle – Commissariat auprès de CLT-UFA – Établissement de radiodiffusion socioculturelle – Société numérique.

3. Espace: Systèmes luxembourgeois de satellites – SES – Commissaire auprès de la SES.
4. Communications électroniques et services postaux: Politique en matière de réseaux et de services de communications électroniques – Politique et autorité réglementaire nationale en matière postale, de télécommunications et de radiocommunications – Lux-Connect – Radiocommunications et gestion du spectre radioélectrique – Services postaux – Institut luxembourgeois de Régulation – Réseaux 5G (en concertation avec le Ministre de la Digitalisation) – Politique en matière d’Intelligence Artificielle (en concertation avec le Ministre de la Digitalisation).
5. Réseau national intégré de radiocommunication (RENITA).
6. Protection des données – Politique des données – Relations avec la Commission nationale pour la Protection des Données.
7. Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l’État.

II. Attributions relevant des compétences du Ministre des Cultes

Relations avec les communautés religieuses – Conventions découlant de l’article 22 de la Constitution.

III. Attributions relevant des compétences du Ministre aux Relations avec le Parlement

1. Relations avec la Chambre des Députés – Coordination entre travaux parlementaires et gouvernementaux.
2. Service central de Législation.

2. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

I. Attributions relevant des compétences du Ministre des Affaires étrangères et européennes

1. Relations internationales – Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales – Politique étrangère et de sécurité – Opérations pour le maintien de la paix – Comité interministériel des droits de l’homme – Relations culturelles internationales – Organisations et conférences internationales – Traités et accords internationaux – Administration et coordination générale du Ministère – Service diplomatique et consulaire: passeports, visas et légalisations – Protocole du Gouvernement – Fêtes et cérémonies publiques.
2. Politique européenne – Coordination de la politique européenne entre les départements ministériels – Coordination de la transposition et de l’application du droit de l’Union européenne – Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) – Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière (CICT).
3. Relations économiques internationales – Organisations économiques multilatérales – Politique commerciale internationale – Diplomatie économique – Coordination en matière de mise en œuvre des sanctions internationales – Promotion de l’image de marque du Luxembourg à l’étranger.
4. Siège des institutions et d’organismes européens – Politique du siège – Comité de Coordination pour l’Installation d’Institutions et d’Organismes européens.

II. Attributions relevant des compétences du Ministre de la Coopération et de l’Action humanitaire

1. Coordination et mise en œuvre de la politique de coopération au développement et d’action humanitaire – Coordination de l’aide publique au développement luxembourgeoise – Coordination et mise en œuvre du volet international des Objectifs de développement durable.

2. Gestion des mandataires des projets et programmes bilatéraux – Relations avec les organisations non gouvernementales – Relations avec les organisations européennes et multilatérales de développement et d'action humanitaire.
3. Comité interministériel pour la coopération au développement.

III. Attributions relevant du Ministre de la Défense

1. Politique de défense, planification stratégique, développement capacitaire, politique de coopération internationale en matière de défense.
2. Armée: Défense du territoire national – Assistance en cas de catastrophes – Participation à la défense commune dans le cadre d'organisations internationales – Participation à des opérations de gestion des crises et à des missions d'aide humanitaire – Reconversion des soldats volontaires – Juridictions militaires – Ordres militaires – Anciens combattants – Relations avec les instances militaires alliées et partenaires – Sports militaires.

IV. Attributions relevant des compétences du Ministre de l'Immigration et de l'Asile

1. Politique nationale, européenne et internationale en matière d'immigration et d'asile – Libre circulation des personnes et immigration: Entrée et séjour des étrangers – Protection internationale et protection temporaire – Retour de personnes en situation irrégulière – Octroi du statut d'apatride – Titre de voyage pour étrangers – Relations avec les organisations internationales et non gouvernementales.
2. Centre de Rétention.
3. Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration – Centres d'accueil pour demandeurs d'asile – Foyers d'accueil pour immigrés.

3. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

1. Politique agricole nationale et communautaire – Développement économique des secteurs agricole et agroindustriel – Gestion durable de l'espace rural – Transformation et commercialisation des produits agricoles – Mesures agro-environnementales (en concertation avec le Ministre de l'Environnement) – Amélioration des espèces animales et végétales – Protection des cultures agricoles végétales – Autorisation et contrôle des semences – Autorisation et contrôle des produits phytopharmaceutiques – Autorisation et contrôle des fertilisants et de l'alimentation animale – Santé animale – Protection et bien-être des animaux – Système de conseil agricole – Innovation et recherche au service du secteur agricole (PEI).
Chambre d'Agriculture – Fonds d'orientation agricole – Fonds européens agricoles FEAGA/FEADER/SMP/FEAMP.
2. Agriculture – Administration des Services techniques de l'Agriculture – Laboratoire de Contrôle et d'Essais de l'ASTA – Centre de compétence pour l'étude et la cartographie des sols en relation avec la qualité et les fonctions des sols liés à l'agriculture et à la forêt – Service météorologique pour le secteur agricole – Service d'Économie rurale – Administration des Services vétérinaires – Laboratoire de Médecine vétérinaire – Office national du Remembrement –
3. Viticulture – Institut viti-vinicole – Laboratoire œnologique – Fonds de Solidarité viticole – AOP Moselle luxembourgeoise – Commission de Promotion des Vins, des Vins mousseux et des Crémants de Luxembourg – Promotion de l'oenotourisme.
4. Horticulture – Plan d'action maraîchage – Promotion du urban gardening.
5. Développement rural – Programme LEADER – Réseau rural.
6. Politique de l'alimentation: Promotion d'une production agricole et alimentaire de qualité – Labels de qualité – Promotion de l'agriculture durable – Plan d'action agriculture biologique – Contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits agricoles – AOP/IGP/STG et normes de commercialisation des produits agricoles, viticoles et spiritueux – Lutte contre le gaspillage alimentaire.

7. Politique communautaire de la pêche.
8. Animaux domestiques et transport des animaux - Promotion de l'élevage en plein air.
9. Relations avec les enceintes internationales et européennes en matière de politique, agricole, de pêche, santé animale et santé végétale (EFSA).
10. Santé animale - Collège vétérinaire - Programmes de prévention des maladies animales - Programmes d'épidémiologie-surveillance des maladies animales.

4. MINISTÈRE DE LA CULTURE

1. Politique culturelle nationale et internationale – Protection du patrimoine – Promotion de la création artistique – Industries créatives – Statut de l'artiste professionnel indépendant – Statut de l'intermittent du spectacle – Promotion internationale des artistes et acteurs culturels – Suivi du développement culturel régional – Politique architecturale.
2. Coordination interministérielle en matière culturelle – Conseil supérieur de la musique – Conseil national du livre – Concours littéraire national – Conseil supérieur des bibliothèques publiques – Commission des sites et monuments nationaux – Commission de surveillance des bâtiments religieux.
3. Mise en œuvre et suivi du Plan de développement culturel (2018-2028).
4. Accords culturels – Coopération culturelle interrégionale – Francophonie – Coopération avec l'UNESCO – Espace culturel Grande Région – Bureau Europe Créative.
5. Coordination des instituts culturels de l'État : Archives nationales, Bibliothèque nationale, Centre national de l'audiovisuel, Centre national de littérature, Centre national de la recherche archéologique, Musée national d'histoire et d'art/Musée Dräi Eechelen, Musée national d'histoire naturelle, Service des sites et monuments nationaux.
6. Relations avec la Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, la Fondation Musée national de la Résistance, le Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, la Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte et le Centre de Musiques amplifiées.
7. Relations avec les Rotondes, le Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, le TROIS C-L Centre de création chorégraphique luxembourgeois, music : LX, l'Institut Pierre Werner, l'Institut européen des itinéraires culturels, l'Agence luxembourgeoise d'action culturelles, l'Institut grand-ducal et Esch2022.
8. Relations avec le Fonds culturel national et le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle.

5. MINISTÈRE DE LA DIGITALISATION

I. Attributions relatives à l'agenda numérique relevant des compétences du Ministre de la Digitalisation

1. Mise en œuvre du plan d'action «Digital Lëtzebuerg» et suivi du secteur ICT (compétence partagée avec le Ministre de l'Économie et le Ministre des Communications et des Médias).
2. Promotion du Secteur «ICT» (compétence partagée avec le Ministre de l'Économie).
3. Digitalisation des démarches administratives.
4. Transformation digitale de l'administration publique.
5. Haut-comité de la transformation digitale.
6. Développement et mise en œuvre d'un plan sur l'internet des objets.
7. Développement des infrastructures numériques (en concertation avec le Ministre des Communications et des Médias).
8. Développement d'une stratégie nationale dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) (en concertation avec le Ministre des Communications et des Médias et avec le Ministre de l'Économie).
9. Mise en œuvre de la stratégie nationale 5G et développement de projet-pilotes (en concertation avec le Ministre des Communications et des Médias).
10. Inclusion numérique.
11. Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE).
12. Promotion et organisation de l'automatisation des administrations de l'État notamment en ce qui concerne la collecte, la transmission et le traitement des données.
13. Recherche de synergies entre les différentes administrations de l'État et optimisation de leurs échanges d'informations.

14. Assistance des différentes administrations de l'État dans l'exécution des travaux courants d'informatique et gestion des systèmes de communication fixes et mobiles.

15. Archivage électronique auprès de l'État.

16. Gérance quotidienne du centre de conférences du Gouvernement (Château de Senningen, en concertation avec le Ministre d'État).

II. Attributions relatives à la simplification administrative et à la meilleure réglementation relevant des compétences du Ministre de la Réforme administrative

1. Mesures à caractère transversal : Harmonisation des procédures de consultation publique – Simplification des procédures d'autorisation.
2. Mesures de simplification visant des dispositions législatives et réglementaires spécifiques.
3. Cellule de facilitation « Urbanisme et Environnement ».

6. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

I. Attributions relevant des compétences du Ministre de l'Économie

1. Politique économique générale

Compétitivité et croissance – Marché intérieur – Politique industrielle.

Statistiques et études économiques, sociales, environnementales, démographiques et sciences des données – Coordination de la mise en œuvre de la stratégie LU2020 – Semestre européen, PNR – Comité économique et financier national (en concertation avec le Ministre des Finances) – Comité de politique économique (UE, OCDE), OCDE (EPR) – Conseil Compétitivité – STATEC – Statec Research asbl – Observatoire de la Compétitivité – Observatoire de la Formation des prix – Conseil national de la productivité.

Processus TIR – Troisième révolution industrielle – Coordination nationale et intersectorielle.

Chambre de Commerce – Société Nationale de Crédit et d'Investissement – CD PME – Technoport SA – POST Luxembourg – Luxtrust.

2. Politique générale d'entreprise

Promotion de l'esprit d'entreprise – « guichet.lu » volet entreprises – Responsabilité sociale des entreprises – NCP OCDE – Comité de Conjoncture.

3. Promotion, développement et diversification économiques

Politique de développement et de diversification économique – Politique de prospection et de promotion économique – Coordination TISC, TIB.

Mise en œuvre de plans d'actions, promotion et suivi des secteurs « Cleantech », économie circulaire (volet entreprises et ZAE), « Automobility », « Healthtech », « Logistique », « Space » et « Automotive » – Promotion du Secteur « ICT » et (en concertation avec le Ministre des Communications et des Médias) mise en œuvre du plan d'action « Digital Lëtzebuerg » – Single Window for Logistics – Start-Up Nation – Promotion de l'écosystème des start-ups – Infrastructures informatiques HPC – Haut Comité industrie.

Financement des entreprises, coordination des régimes d'Aides d'État, notifications SANI – Aides à l'investissement productif, Aides à finalité régionale, Aides aux entreprises innovantes et start-ups, Aides à la recherche

et développement et à l'innovation, Aides à l'investissement de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle de l'énergie, Régime d'aides aux entreprises: aides à l'utilisation rationnelle de l'énergie (compétence partagée avec le Ministre de l'Énergie).

Élaboration et mise en œuvre du plan sectoriel des zones d'activités économiques (PSZAE), planification, gestion de zones d'activités économiques (compétence partagée avec le Ministre des Classes moyennes pour le volet artisanat et commerce) – Structures d'accueil publiques et privées pour entreprises.

FEDER – Politique de développement économique régional.

4. Commerce extérieur

Promotion du commerce extérieur – Foires et salons spécialisés à l'étranger – Encadrement des activités internationales des entreprises luxembourgeoises – Administration et animation du réseau des Luxembourg trade and investment offices (LTIO) – Animation des réseaux diplomatiques à l'étranger – Instruments financiers de promotion des exportations – Contrôle des exportations, des importations et du transit – OCEIT – EXPO Dubai 2020 GIE.

5. Développement de nouveaux marchés, qualité et réglementation

Coordination et suivi de la politique horizontale du

marché intérieur de l'UE – SOLVIT – Commerce électronique, archivage électronique, signature électronique – Sécurité de l'information – Sensibilisation aux risques, menaces et vulnérabilités du secteur privé – Incert – Smile GIE - CASES – CIRCL – C3 Cybersecurity Competence Center – Accréditation, normalisation, métrologie, confiance numérique, surveillance du marché des produits non alimentaires – ILNAS – OLAS – Agence pour la Normalisation et l'Économie de la Connaissance (ANEC) – Législation en matière de Concurrence – Conseil de la Concurrence – Médiateur de la Consommation.

6. Recherche et innovation

Politique d'innovation – Transformation digitale des entreprises – Stratégie d'innovation digitale pour le développement d'une économie durable axée sur les données et la confiance – Économie numérique – Coordination nationale en matière de politique de recherche et d'innovation (compétence partagée avec le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) – Politique en matière de recherche et d'innovation privée – Transfert technologique et valorisation des résultats de la recherche publics – Création d'entreprises innovantes (start-up, spin off, spin-out) – Coopération RDI internationale: EUREKA – Eurostars – AAL – Partenariats RDI public-privés: Luxembourg Cluster Initiative – Pôles d'innovation et centres de compétences – Partenariats de recherche: Integrated Biobank of Luxembourg – Luxinnovation GIE – Digital Tech fund.

7. Propriété intellectuelle

Brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur et droits voisins – IPIL.

8. Politique spatiale

Politique spatiale aux plans européen et international – Législation et autorisations des activités spatiales, R&D privé en matière de sciences et technologies spatiales: mise en œuvre, coordination des relations avec l'Agence spatiale européenne – Réglementation spatiale nationale et internationale – Spaceresources.lu, Luxembourg Space Agency – Space fund.

9. Affaires maritimes

Législation de la navigation maritime – Navigation de plaisance – Commissariat aux affaires maritimes – Cluster maritime.

II. Attributions relevant des compétences du Ministre des Classes moyennes

Politique générale des petites et moyennes entreprises (Classes moyennes) – Politique générale de promotion des PME – Promotion de l'esprit d'entreprise – « guichet.lu » volet entreprises – Politique en faveur du commerce, de l'artisanat, secteur horeca et de certaines professions libérales – Industries créatives – Plan d'action PME – Haut-comité PME – Pakt Pro-commerce et Pakt Pro-Artisanat – Transformation digitale des PME – SME Envoy – Aides

d'État en faveur des PME – Droit d'établissement et autorisations d'établissement – Mise en œuvre de la réglementation concernant les pratiques commerciales et la concurrence déloyale – Ventes réglementées – Heures de fermeture des magasins de détail – Foires et expositions professionnelles – Relations avec la Chambre des métiers – Relation avec le HoE – GIE Luxembourg for Shopping.

III. Attributions relevant des compétences du Ministre du Tourisme

Politique générale du tourisme – Politique de promotion touristique – Coordination de la mise en œuvre du cadre stratégique pour le développement du secteur touristique – Digitalisation du secteur – Foires et salons touristiques spécialisés à l'étranger – Tourisme de congrès et d'affaires (MICE) – Plan quinquennal tourisme – Aides d'État en matière d'hôtellerie, camping, gîtes ruraux et infrastructures touristiques – Classification, labels touristiques – Infrastructures touristiques: sentiers pédestres, pistes cyclables, VTT – Aides à l'investissement et au fonctionnement pour syndicats d'initiative, ententes de syndicats d'initiative et autres asbl – Luxembourg for Tourism GIE, Offices régionaux du tourisme – SIPEL – Luxexpo – Luxembourg Congrès S.A. – Luxembourg Convention Bureau GIE.

7. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Attributions relatives à la politique nationale en matière de l'éducation formelle et non formelle, de l'enseignement musical, de l'apprentissage par le numérique et de la promotion de la langue luxembourgeoise.

1. Enfance

Politique générale de la petite enfance – Développement du secteur de l'éducation et de l'accueil – Gestion et contrôle d'agrément et de conventions – Contrôle et développement du système de financement CSA (chèque service accueil) – Services d'éducation et d'accueil, assistants parentaux, mini-crèches – Subventionnement d'infrastructures.

2. Enseignement musical

Développement de l'offre en matière d'enseignement musical – Coordination pédagogique et culturelle de l'enseignement musical dans les structures scolaires, les services d'éducation et d'accueil, les écoles de musique et les conservatoires – Commissariat à l'enseignement musical.

3. Enseignement fondamental

Politique générale de l'enseignement fondamental – Développement de l'offre de l'école fondamentale publique – Service ressources pour les directions de

l'enseignement fondamental et des écoles – Planification et attribution des ressources financières et humaines de l'enseignement fondamental – Contrôle de la qualité de l'enseignement – Écoles de l'enseignement fondamental, classes étatiques, directions de l'enseignement fondamental, Collège des directeurs.

4. Enseignement secondaire

Politique générale de l'enseignement secondaire – Développement de l'offre des enseignements secondaires général et classique publics – Service ressources pour les directions des lycées et des établissements scolaires – Planification et attribution des ressources financières et humaines de l'enseignement secondaire – Contrôle de la qualité des enseignements – Lycées, directions des lycées, Collèges des directeurs – Définition et délivrance de diplômes nationaux.

5. Formation professionnelle

Politique générale de la formation professionnelle – Formation professionnelle de base – Formation professionnelle initiale – Brevet de maîtrise – Formation professionnelle continue (accès collectif et individuel) – Formation d'initiation socio-professionnelle – 2^e voie de qualification en matière de formation professionnelle –

Mesures de formation anti-chômage – Formation professionnelle de reconversion – Établissements de l'enseignement secondaire, Centres nationaux de formation professionnelle continue (CNFPC), Comité de pilotage de la formation professionnelle, relations avec les chambres professionnelles et patronales – Définition et délivrance de diplômes nationaux.

6. Jeunesse

Politique générale de la jeunesse au sein et en dehors du milieu scolaire – Services socio-éducatifs dans les lycées – Service jeunesse, Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL), Conférence générale de la jeunesse du Luxembourg (CGJL) – Service national de la jeunesse (SNJ), accueil au pair.

7. Logements pour jeunes et internats

Développement de concepts de logements pour jeunes avec et sans encadrement éducatif spécifique – Conception de nouveaux internats et développement des concepts existants – Contrôle des tarifs et des pratiques éducatives.

8. Aide et assistance dans les lycées

Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS), Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires dans les lycées (SePAS).

9. Orientation scolaire

Maison de l'orientation (MO) – Service ressources des cellules d'orientation dans les lycées – Gestion de la

cohérence des offres d'orientation – Relations avec le ministère du Travail et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM).

10. Garantie pour la jeunesse

Développement des Antennes locales pour jeunes du SNJ et suivi du projet Outreach – Gestion et élaboration des activités proposées dans le cadre du Service volontaire pour jeunes – Relations avec le ministère du Travail et l'ADEM.

11. Inclusion

Politique générale de l'inclusion dans tous les secteurs de l'éducation – Pilotage et suivi de l'implémentation du système d'inclusion par le Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques à tous les niveaux scolaires – Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée au niveau national et Collège des directeurs, Équipes de soutien aux élèves à besoins particuliers ou spécifiques (ESEB) au niveau régional et Instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (IEBS) au niveau local – Commission nationale d'inclusion (CNI), Commission d'inclusion à l'enseignement fondamental (CI), Commission d'inclusion scolaire (CIS) et Commission d'aménagement raisonnable (CAR) au niveau de l'enseignement secondaire – Coordination avec les gestionnaires des Centres socio-thérapeutiques et les Centres psychothérapeutiques.

12. Aide à l'enfance et à la famille

Développement du secteur de l'Aide à l'enfance et à la famille – Gestion et contrôle d'agréments et de conventions avec les gestionnaires privés, internats, accueil en famille – Maisons d'enfants de l'État (MEE), Centre socio-éducatif de l'État (CSEE), Unité de sécurité – Office national de l'enfance (ONE).

13. Droits de l'Enfant

Politique transversale en matière de droits de l'enfant, relations avec l'Ombudscomité pour les droits de l'enfant (ORK).

14. Adoptions

Autorité centrale en matière d'adoption au Luxembourg, service de l'adoption.

15. Formation des Adultes et Life Long Learning (LLL)

Politique générale de la formation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie – Développement de formations initiales et continues – École nationale pour adultes (ENAD) – Définition et délivrance de diplômes nationaux dont le DEAS – Institut national des langues (INL) – Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) – Relations avec l'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFORÉ) – Reconnaissance des diplômes, validation des acquis de l'expérience.

16. Apprentissage par le numérique

Développement et implémentation de la stratégie nationale du « e-learning » et accès aux ressources numériques tout au long de la vie – Développement de l'utilisation pédagogique des technologies d'information et de communication – Élaboration de contenus pédagogiques numériques – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE).

17. Promotion de la langue luxembourgeoise

Développement et coordination de l'implémentation du plan d'action pour la promotion de la langue luxembourgeoise – Organisation d'activités autour de la langue et du patrimoine luxembourgeois – Commissaire à la langue luxembourgeoise, Centre pour le luxembourgeois, Conseil permanent de la langue luxembourgeoise (CCPL).

18. Gouvernance de l'Éducation nationale

Consultation des acteurs scolaires et de la société civile dans l'élaboration de la politique éducative et de la promotion de la qualité scolaire – Conseil national des programmes (CONAP), Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN), CGJL – Représentation nationale des parents, Observatoire national de la qualité scolaire, Service de la médiation scolaire.

19. Développement de la qualité et de l'innovation pédagogique

Politique générale en matière d'élaboration des programmes nationaux, des méthodes et des contenus des enseignements – Développement de la qualité du système éducatif – Évaluation des pratiques éducatives, pédagogiques et socio-thérapeutiques – Promotion des initiatives et de la recherche – Organisation de formations continues pour le personnel – Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) – SCRIPT – Statistiques et analyses – SNJ – ONE.

20. Institutions et services transversaux

Coordination des politiques éducatives et gestion des projets – Observatoire de l'enfance – Service de la scolarisation des enfants étrangers – Service de la restauration scolaire et universitaire Restopolis – Relations de l'État avec les écoles privées – Relations avec des organismes comme la Fondation Zentrum für politisch Bildung, le Luxembourg Science Center de Differdange, la Fondation Up.

21. Attributions administratives

Finances et budget, répartition des ressources budgétaires – Infrastructures, cellule infrastructures ASFT (fondée sur la loi réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique), nouvelles infrastructures, gestion des infrastructures et équipements – Service des ressources humaines (administration du personnel), recrutement et gestion du personnel – Coordination des affaires juridiques – Service communication et relations avec la presse – Relations institutionnelles et participation aux organismes internationaux – Relations internationales.

8. MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

1. Politique nationale et internationale en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de la non-discrimination entre les sexes – Coordination d'un plan d'action national en matière d'égalité des femmes et des hommes – Intégration de la dimension du genre dans les actions politiques en partenariat avec les départements ministériels – Études d'impact des mesures législatives sur l'égalité des femmes et des hommes.
2. Coordination des politiques ayant trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la non-discrimination entre les sexes – Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes – Comité pour actions positives dans les entreprises du secteur privé – Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence.
3. Gestion des services œuvrant dans l'intérêt de l'égalité des femmes et des hommes.
4. Élaboration de la législation et mise en œuvre d'actions de promotion en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.
5. Comité du Travail féminin.
6. Relations avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux œuvrant dans l'intérêt des femmes respectivement des hommes et de l'égalité des femmes et des hommes.

9. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

I. Attributions relevant des compétences du Ministre de l'Énergie

1. Coordination nationale en matière de politique énergétique – Combustibles solides, liquides et gazeux – Produits pétroliers – Énergie électrique – Gaz naturel – Instruments économiques et fiscaux à caractère énergétique – Cadre politique et réglementaire de l'économie circulaire et de la productivité des ressources – Prévention et gestion des déchets (volet économie circulaire) – Plan national de l'énergie et du climat – Régime d'aides aux entreprises: aides à l'utilisation rationnelle de l'énergie (compétence partagée avec le Ministre de l'Économie) – Promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables – Promotion des activités et des technologies énergétiques – Énergies renouvelables – Utilisation rationnelle de l'énergie et efficacité énergétique – Audit énergétique – Pollution lumineuse – Accords volontaires – Internet de l'énergie – Infrastructures et bâtiments intelligents et économes en ressources – Intégration sectorielle – Promotion des économies d'énergies, des énergies nouvelles et renouvelables pour les personnes privées et les communes – Mesures de sensibilisation, d'information, de formation et de conseil dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables – Formation continue dans le domaine de l'énergie dans le secteur des bâtiments – Construction durable.
2. Aides à l'investissement en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables – Aides à la recherche, au développement et à l'innovation dans les domaines de l'énergie et de l'économie circulaire.
3. ENCEVO – ENOVOS – CREOS – SEO – Sudcal – energieage – myenergy – Conseil National pour la Construction durable.
4. Relations internationales – Conseil Énergie (IEA, IRENA) – Coordination de la politique gouvernementale en matière nucléaire, y inclus dans le cadre des WENRA, EURATOM, ENSREG, OECD (AEN), HERCA et IAEA.
5. Fonds Climat et Énergie (volet innovation énergétique).
6. Fonds Protection de l'environnement (aspect Économie circulaire et productivité des ressources).

II. Attributions relevant des compétences du Ministre de l'Aménagement du territoire

1. Politique générale de l'aménagement du territoire – Coordination interministérielle des politiques sectorielles ayant trait au développement et à l'équilibre régionaux et à l'occupation du sol – Friches industrielles et grands pôles de développement – Élaboration et mise en œuvre du programme directeur d'aménagement du territoire – Mise en œuvre du programme directeur de l'IVL – Élaboration, mise en œuvre et suivi des plans directeurs sectoriels et plans d'occupation du sol – Convention de coopération État-communes en matière de développement territorial – Observation ainsi que suivi de l'évolution territoriale et de l'utilisation du sol – Relations avec le Conseil supérieur de l'Aménagement du Territoire – Politique urbaine nationale – Adaptation des mesures d'incitation financière au développement territorial – Coordination de la définition des lieux d'implantation des projets d'envergure régionale, nationale ou transfrontalière dans le cadre des investissements publics.
2. Parcs naturels.
3. Aménagement du territoire transfrontalier – Élaboration, suivi et mise en œuvre de stratégies de développement territorial transfrontalières – Agglomérations transfrontalières – Zones de co-développement transfrontalier.
4. Politique internationale de l'aménagement du territoire – Cohésion territoriale – Politique urbaine européenne – European cross border mechanism.
5. Politique de cohésion: Gestion des programmes ESPON et INTERREG Grande Région – Programmes INTERREG A, B, C, Urbact et Interact.

10. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

1. Politique générale de l'enseignement supérieur et de la recherche publique nationale et des organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche publics : Législation – Gouvernance – Accréditation – Budget – Conventions pluriannuelles – Évaluation externe – Priorités thématiques – Sites et infrastructures immobilières – Comité de coordination et coordination interministérielle.
2. Formations menant au brevet de technicien supérieur (BTS) et institutions et programmes d'enseignement supérieur étrangers sur le territoire luxembourgeois : Politique générale – Législation – Accréditation – Assurance qualité – Gouvernance et monitoring.
3. Études supérieures et universitaires : Politique générale – Informations sur les études supérieures et universitaires – Aides financières pour études supérieures – Bourses internationales – Logements pour étudiants et doctorants – Administration des fondations privées de bourses d'études – Relations avec les associations d'étudiants.
4. Reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles étrangers relevant de

l'enseignement supérieur : Registre des titres de formation (section de l'enseignement supérieur) – Coordination et centre d'assistance de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

5. Politique générale de l'enseignement supérieur et de la recherche aux plans interrégional (coopération bi- et multilatérale et au niveau de la Grande Région et du Benelux), européen (partie « Enseignement supérieur » du Conseil EAC et partie « Recherche » du Conseil Compétitivité, coordination nationale et suivi de la politique et des activités en matière d'Espace européen de l'Enseignement supérieur et d'Espace européen de la Recherche, suivi du processus de Bologne, réseaux en matière de reconnaissance des diplômes) et international (COST, EMBL, OCDE, UNESCO et coopération internationale) – Programme européen Erasmus+ – Programme européen de recherche et d'innovation Horizon 2020, Horizon Europe et Euratom – Art. 185 et 187 du TFUE – Institut européen d'Innovation et de Technologie – ITER – Centre Commun de Recherche – Collège de Bruges/ Natolin -Institut universitaire européen de Florence.

6. Politique de l'assurance qualité, des ressources humaines, de la mobilité et de l'égalité du genre dans l'enseignement supérieur et la recherche – Sensibilisation des jeunes aux sciences et technologies – Promotion de la culture scientifique – Intégrité de la recherche.
7. Politique de « science ouverte » pour les données et publications scientifiques: Libre accès – Politique de valorisation des résultats de l'enseignement supérieur et de la recherche publique: partenariats public-public et public-privé, transfert de connaissances, de technologies et d'innovation, spin-offs.
8. Commissions consultatives: Commission d'homologation de droit – Commission nationale d'éthique – Commissions ad hoc pour la reconnaissance des qualifications professionnelles – Commission consultative aides financières pour études supérieurs – Commission des Travaux de Candidatures, Commission musicale.
9. Établissements publics: Fonds national de la recherche – Université du Luxembourg – Centres de recherche publics: LIST, LIH (y inclus IBBL) et LISER.
10. GIE: Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire – Luxinnovation – Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg.
11. Fondations: Max Planck Institute Luxembourg for International – European and Regulatory Procedural Law et Réseau télématique de l'Éducation nationale (RESTENA).
12. S.A.: Technoport.

11. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Politique générale dans les domaines de l'environnement, de l'eau, du climat et du développement durable: Coordination interministérielle de la gestion de l'environnement, du climat et du développement durable – Plan national pour un développement durable – Plan national de l'énergie et du climat – Conseil supérieur pour le Développement durable – Coordination en matière d'environnement, de climat et de développement durable sur le plan interrégional et international – Coordination nationale en matière de lutte contre le changement climatique et suivi des négociations internationales – Financement climatique international (en coordination avec le Ministre des Finances) – Stratégie d'adaptation aux changements climatiques – Responsabilités environnementale et nucléaire – Surveillance du domaine de l'environnement – Sensibilisation, information, formation et conseil dans les domaines de l'environnement, du climat et du développement durable.
 2. Prévention des pollutions et nuisances – Protection de l'environnement humain et naturel – Protection de l'atmosphère – Établissements classés – Gestion du pacte climat avec les communes – Gestion du système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre – Promotion des économies d'énergies, des énergies nouvelles et renouvelables pour les personnes privées et les communes.
 3. Lutte contre le bruit – Prévention et gestion des déchets – Protection et assainissement des sols.
 4. Protection des ressources naturelles – Coordination de la gestion des ressources naturelles – Détermination et contrôle de la qualité des ressources naturelles – Sauvegarde, maintien et entretien des habitats naturels et des paysages – Gestion durable des forêts – Stations biologiques – Zones protégées – Chasse.
 5. Coordination de l'action gouvernementale dans l'intérêt d'une gestion durable et de la protection des ressources naturelles de l'eau – Politique de l'alimentation du pays en eau potable – Syndicat des eaux avec participation de l'État (compétence partagée avec le Ministre de l'Intérieur) – Zones de protection de l'eau potable – Politique de l'épuration des eaux usées urbaines et industrielles – Entretien et renaturation des cours d'eau – Orientation de la politique de tarification de l'eau – Gestion des risques d'inondations – Pêche – Protection du milieu marin.

6. Coordination interministérielle en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement de projets, plans et programmes – Audit écologique – Label écologique – Promotion des activités et des technologies écologiques – Instruments économiques et fiscaux dans les domaines de l'environnement, du climat et du développement durable.
7. Relations internationales – Conseil Environnement – Agence européenne de l'environnement (AEE) – Agence européenne des produits chimiques (ECHA).
8. Gestion des Fonds spéciaux dans le domaine de l'environnement, du climat et du développement durable (Fonds pour la Protection de l'Environnement – Fonds Climat et Énergie – Fonds pour la Gestion de l'Eau – Fonds spécial de Pêche – Fonds spécial des Eaux frontalières).
9. Administration de la gestion de l'eau.
10. Administration de l'environnement.
11. Administration de la nature et des forêts.
12. Energieagence – Groupement d'intérêt économique MyEnergy.
13. Parcs naturels (volets environnement et développement durable).

12. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'INTÉGRATION ET À LA GRANDE RÉGION

I. Attributions relevant des compétences du Ministre de la Famille et de l'Intégration

1. Famille et politique familiale – Formation, médiation, consultation et assistance familiales – Prestations familiales – Caisse pour l'avenir des enfants – Bénévolat – Promotion familiale – Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales.
2. Politique pour personnes âgées – Vieillesse active – Maintien à domicile – Accueil et soins de jour et/ou de nuit – Plan gérontologique – Plan démence – Plan national «soins palliatifs – fin de vie» – Tarification sociale – Gardes de nuit – Formations en soins palliatifs et en psycho-gériatrie – Migrants âgés – Personnes marginalisées vieillissantes – Établissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées» – Centre hospitalier neuro-psychiatrique / Services pour personnes âgées – Senioren-Telefon – Unité d'orientation et de guidance – Relations avec les ONG et les services privés (agrément, conventions) – Conseil supérieur des personnes âgées.
3. Politique pour personnes handicapées – Conseil supérieur des Personnes handicapées – Services d'accueil de jour et/ou de nuit, de formation, d'information, de consultation, de travail, de rééducation et d'assistance à domicile pour personnes handicapées – Accessibilité – Salariés handicapés – Ateliers protégés – Centre hospitalier neuro-psychiatrique / Services pour personnes handicapées.
4. Intégration des étrangers et action sociale en faveur des étrangers – Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration – Centres d'accueil pour demandeurs d'asile – Foyers d'accueil pour immigrés – Conseil national pour Étrangers – Plan d'action national d'intégration.
5. Solidarité – Aide sociale – Services et foyers pour adultes en détresse – Surendettement – Prévention de l'exclusion sociale, de la précarité et du sans-abrisme – Action hiver – Structure d'hébergement d'urgence multifonctionnel – Coordination des politiques en faveur des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) – Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI – Groupe permanent d'encadrement psycho-traumatologique – Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) – Fonds national de Solidarité –

Revenu minimum garanti/Revenu d'inclusion sociale -
Service national d'Action sociale/Office national
d'inclusion sociale.

II. Attributions relevant des compétences du Ministre à la Grande Région

Grande Région - Coopération transfrontalière - Coopé-
ration institutionnalisée de la Grande Région - Comité
économique et social de la Grande Région - Maison de la
Grande Région.

13. MINISTÈRE DES FINANCES

I. Attributions relatives au Budget

1. Budget de l'État – Politique et législation budgétaires – Inspection générale des Finances – Direction du Contrôle financier.
2. Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg.
3. Comité économique et financier national (compétence partagée avec le Ministre de l'Économie) – Relations avec le Conseil national des finances publiques.

II. Attributions relatives aux Finances

1. Politique et législation financières.
2. Fiscalité nationale, européenne et internationale – Politique et législation fiscales – Administrations des Contributions directes – Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA – Administration des Douanes et Accises.
3. Domaines de l'État – Administration du Cadastre et de la Topographie – Comité d'acquisition – Commission des loyers.

4. Financement de l'économie : Société nationale de Crédit et d'Investissement (compétence partagée avec le Ministère de l'Économie) – Office du Ducroire.
5. Comité du risque systémique.

III. Attributions européennes et internationales

1. Politiques budgétaire, financière et économique européennes et internationales.
2. Budget de l'UE – cadre financier pluriannuel (compétence partagée avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes) – Semestre européen (coordination et pacte de stabilité et de croissance) – Union économique et monétaire – Union bancaire – Union des marchés de capitaux – Ecofin – Eurogroup – Eurogroup working group – Comité économique et financier – Comité de politique économique – Comité des services financiers – Conseil de stabilité financière.
3. Mécanisme européen de stabilité – Fonds européen de stabilité financière.

4. Office européen de lutte antifraude – Sanctions financières européennes et internationales (compétence partagée avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes).
5. Banque européenne d'investissement – Fonds européen d'investissement – Fonds européen pour les investissements stratégiques.
6. Fonds monétaire international – Banques multilatérales de développement et aide au développement – Banque mondiale – International Finance Corporation – Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement – Banque asiatique de Développement – Banque africaine de Développement – Banque de Développement du Conseil de l'Europe – Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures.
7. Organisation de coopération et de développement économiques (pour les sujets budgétaires, financiers et fiscaux).
8. Accords internationaux de non-double imposition.

IV. Attributions relatives au Trésor

Trésorerie de l'État – Gestion financière – Dette publique – Garanties de l'État – Comptabilité de l'État – Caisse de Consignation – Participations de l'État.

V. Attributions relatives à la Place financière

1. Réglementation et supervision de la place financière – Résolution bancaire – Protection des consommateurs, déposants et investisseurs dans le domaine financier – Taxonomie et labellisation des produits et services financiers – Luxflag.
2. Développement et promotion de la place financière – Haut Comité de la Place Financière – Luxembourg for Finance – Luxembourg House of Financial Technology.
3. Finance durable, y compris financement climatique et microfinance – Sustainable Finance Initiative (compétence partagée avec le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable) – Green Climate Fund (compétence partagée avec le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable).
4. Relations avec la Banque centrale du Luxembourg (en concertation avec le Ministre d'État), la Commission de surveillance du Secteur Financier et le Commissariat aux Assurances.
5. Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg – Fonds de Résolution Luxembourg.
6. Relations avec la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (Commissaire de surveillance auprès de la BCEE).

14. MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

1. Politique générale en matière de statut, de rémunération et de gestion du personnel de l'État.
2. Politique générale en matière de responsabilité sociale de l'État-employeur.
3. Législation et réglementation relatives aux agents de l'État.
4. Administration gouvernementale.
5. Administration des services médicaux du secteur public.
6. Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État.
7. Commissariat du Gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire.
8. Institut national d'administration publique.
9. Service national de la sécurité dans la Fonction publique.
10. Commission des pensions.
11. Conseil de discipline.

15. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

1. Affaires communales

Surveillance administrative des communes, des syndicats de communes et des établissements publics placés sous la surveillance des communes – Législation communale – Élections communales – Finances communales – Subventions aux communes – Congé politique des élus locaux – Impôt foncier – Contrôle des budgets et des comptes des entités du secteur communal – Cartes de priorité et d'invalité – Ordres nationaux du secteur communal – Personnel communal – Conseil du secteur communal – Fusions de communes – Caisse de Prévoyance des Fonctionnaires et Employés communaux – Syndicat des eaux avec participation de l'État (compétence partagée avec le Ministre de l'Environnement).

2. Aménagement communal et développement urbain

Politique générale de l'aménagement communal et du développement urbain – Coordination générale de l'action des communes dans le cadre de l'aménagement communal et du développement urbain – Assistance et conseil des communes dans l'application et la mise en œuvre de la loi concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Plateforme de concertation PAP – Promotion des objectifs d'un urbanisme durable – Information et formation des acteurs de l'aménagement communal – Commission d'aménagement.

3. Sécurité civile-Services de secours

Protection des personnes, des animaux, de biens et de l'environnement contre les événements calamiteux, les sinistres et les catastrophes – Information et alerte de la population – Plan national d'organisation des secours (PNOS) – Agréments des organismes formateurs en matière de secours et des associations et organismes de secours ayant pour objet la sécurité civile – Plateforme nationale sur la réduction des risques de catastrophe – Relations avec les instances internationales en matière de sécurité civile – Établissement public « Corps grand-ducal d'incendie et de secours » (CGDIS) – surveillance.

16. MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1. Affaires civiles : Législation civile et procédure civile – Indigénat, nationalité luxembourgeoise – Changement de nom et de prénoms – Médiation civile et commerciale – Commission internationale de l'État civil (CIEC) – Droits de l'homme, Cour européenne des Droits de l'Homme – Conférence de droit international privé de La Haye – Coopération judiciaire européenne et internationale en matière civile – Entraide judiciaire internationale civile – Conseil de l'Europe (volet droit civil) – Cour Benelux – Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne, coopération judiciaire civile – Compétences externes de l'Union européenne – Juridictions européennes.
2. Affaires pénales : Législation pénale et procédure pénale – Recours en grâce et révision des procès pénaux – Médiation pénale – Protection de la jeunesse – Indemnisation des victimes d'infractions violentes – Indemnisation en cas de détention préventive inopérante – Armes, gardiennage, explosifs – Jeux de hasard et loteries – Corruption – Terrorisme – Coopération judiciaire européenne et internationale en matière pénale – Entraide judiciaire, volet national et international et extraditions – OCDE, Groupe d'actions financières (GAFI), coordination générale nationale et internationale – Conseil de l'Europe, volet droit pénal – Conseil Justice et Affaires intérieures de l'UE, coopération judiciaire pénale – Juridictions pénales internationales.
3. Affaires commerciales : Législation commerciale – Droit de la faillite – Droit des sociétés – Droit comptable – Associations sans but lucratif et fondations – Registre de commerce et des sociétés – Commission des normes comptables – Simplification administrative et identifiant unique des entreprises.
4. Organisation judiciaire – Relations avec la magistrature de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif – Nominations – Relations avec les barreaux – Cours complémentaires en droit luxembourgeois (CCDL) et stage judiciaire – Relations avec le notariat, stage notarial, nominations – Relations avec les huissiers de justice, stage, nominations – Assistance judiciaire – Experts judiciaires.
5. Coordination générale du contentieux administratif devant les juridictions administratives.
6. Administration pénitentiaire.

17. MINISTÈRE DU LOGEMENT

1. Politique générale du logement – Observatoire de l’Habitat.
2. Législation sur le bail à loyer.
3. Aides à la pierre – Promoteurs publics: Communes, Fonds pour le Développement du Logement et de l’Habitat, Société nationale des Habitations à Bon marché – Fonds d’assainissement de la Cité Syrdall.
4. Aides à la personne – Service des aides au logement – Commission en matière d’aides individuelles au logement.
5. Pacte logement – Plan sectoriel logement.
6. Fonds de réserve foncière.
7. Cellule de facilitation de projets publics dans le domaine du Logement.

18. MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

A. Mobilité / Transports

1. Politique générale des transports: Définition, conception et orientation par l'inventaire des besoins, la fixation des priorités, la mise en œuvre des moyens et le contrôle des dépenses – Coordination générale des travaux – Service de protection du Gouvernement.
2. Chemins de fer: Transport ferroviaire de personnes et de marchandises – Infrastructures ferroviaires et raccordements ferroviaires internationaux – Fonds du rail – Fonds des raccordements ferroviaires internationaux – Réglementation ferroviaire – Administration des Chemins de Fer.
3. Planification de la Mobilité: Stratégie, coordination et planification de la mobilité – Concepts et projets – Mobilités alternatives – Développement des réseaux de transports (rail, tram, bus, route et mobilité douce) et de l'intermodalité – Tramway/Luxtram – Mobilité transfrontalière – Cellule mobilité douce – Observatoire de la mobilité – Cellule modèle de trafic – Décarbonisation des transports – Systèmes de transport intelligents – plans de mobilité (communes, zones d'activités, bâtiments publics etc.).
4. Circulation routière: Permis de conduire et formation des conducteurs – Immatriculation et contrôle technique des véhicules – Réglementation et sécurité routière – Gestion des taxis.
5. Transports routiers: Réglementation relative aux transports internationaux routiers – Autorisations de transports internationaux de voyageurs et de marchandises par route – Contrôle routier.
6. Services publics de transport: Coordination des différents modes de transport effectuant un service public – Détermination de l'offre – Communauté des Transports/ Centrale de Mobilité – Autorisations de transports internationaux de voyageurs – Tarification – Service de transports spécialisés pour le compte des enfants ou jeunes à besoins éducatifs spécifiques vers les Centres de compétences, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des salariés handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle – Service Adapto.
7. Navigation intérieure: Réglementation – Exploitation de la Moselle canalisée – Port de Mertert – Service de la Navigation fluviale – Gestion de la flotte – Gestion du domaine public fluvial.

8. Transports combinés – Politique multimodale – Logistique – Terminaux intermodaux – Administration des Enquêtes techniques.
9. Règlementation – Aéroport – Navigation et transports aériens – Sûreté et sécurité aériennes – Direction de l'Aviation civile – Administration de la Navigation aérienne – Développement des activités aéroportuaires – Luxairport.

B. Travaux publics

1. Politique générale des travaux publics : Définition, conception et orientation des travaux par l'inventaire des besoins, la fixation des priorités, la mise en œuvre des moyens et le contrôle des dépenses – Coordination générale des travaux – Commission d'analyse critique – Législation sur les marchés publics – Commission des Soumissions.
2. Bâtiments de l'État – Administration des Bâtiments publics – Construction et entretien des bâtiments de l'État – Réalisation des projets d'investissements financés par les Fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux – Fonds d'Entretien et de Rénovation – Projets préfinancés – Fonds pour la Loi de Garantie.
3. Voirie de l'État – Administration des Ponts et Chaussées – Construction et entretien de la voirie de l'État – Réalisation des projets de la grande voirie de

communication financés par le Fonds des Routes – Exploitation de la Grande Voirie et Gestion du Trafic – Construction et entretien des barrages et d'ouvrages d'art – Aménagement des pistes cyclables du réseau national.

4. Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg.
5. Fonds pour la Rénovation de la Vieille Ville.
6. Fonds pour la Réalisation des Équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest.

19. MINISTÈRE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

1. Politique de protection juridique des consommateurs :
Politique de la consommation dans le marché intérieur et au niveau national – Conseil de la Consommation – Code de la consommation, volet législatif et volet application – Droits des voyageurs – Relations avec le Centre européen des consommateurs GIE – Relations avec l'Union luxembourgeoise des consommateurs.
2. Sécurité alimentaire : Sécurité de la chaîne alimentaire – Mise en place d'un système de contrôle et de sanctions efficaces relatif aux denrées alimentaires – Information et sensibilisation du public – Coordination des activités des laboratoires en matière de contrôle – Baromètre de l'hygiène – Surveillance des établissements alimentaires, contrôle officiel des denrées alimentaires et de la chaîne alimentaire, ainsi que des matériaux et objets entrant en contact avec les denrées alimentaires.

20. MINISTÈRE DE LA SANTÉ

1. Conception du système de santé :
 - Politique générale et législation en matière de santé publique,
 - Organisation du système de santé et des structures de santé,
 - Coordination nationale en matière de politique de santé publique,
 - Promotion de la santé et prévention des maladies,
 - Promotion de la recherche fondamentale et clinique dans le domaine de la santé,
 - Droits et obligations du patient,
 - Promotion de l'eSanté et intégration du numérique dans le domaine de la santé.
2. Direction de la santé :
 - Protection et promotion de la santé en tant que bien-être général sur les plans physique, psychique et social,
 - Surveillance et promotion de la santé des enfants et des adolescents,
 - Étude, surveillance et évaluation de l'état de santé de la population et exécution des mesures de santé publique, y compris les mesures d'urgence nécessaires à la protection de la santé,
 - Observation des dispositions légales et réglementaires en matière de santé publique,
 - Élaboration et mise en œuvre des plans d'action et des programmes de prévention et de promotion de la santé,
 - Évaluation et promotion de la qualité dans le domaine de la santé,
 - Contribution sur le plan national et international à l'application de la politique sanitaire,
 - Conseil des autorités publiques nationales et communales sur les questions de santé,
 - Promotion de la santé et du bien-être au travail, coordination et contrôle des services de santé au travail en ce qui concerne leur organisation et leur fonctionnement,
 - Dépistage et évaluation des risques de santé liés à l'environnement en général et plus particulièrement à l'environnement domestique ; prévention et détection des maladies dues à l'environnement,
 - Promotion et exécution des travaux de recherche fondamentale et clinique dans le domaine de la santé,
 - Coordination et contrôle de la formation continue pour médecins, médecins-dentistes et pharmaciens,
 - Contrôle du cycle de vie des médicaments et produits pharmaceutiques de santé, aux précurseurs des stupéfiants, aux produits cosmétiques, ainsi qu'aux dispositifs médicaux et diagnostics in vitro

(IVD); attribution et contrôle des concessions de pharmacies,

- Surveillance et information relative aux rayonnements ionisants et non-ionisants, à la sécurité nucléaire, ainsi qu'à la sécurité de la gestion des déchets radioactifs,
 - Protection de la santé publique en ce qui concerne l'hygiène du milieu, la surveillance et la lutte contre les maladies transmissibles, ainsi que le contrôle médical des ressortissants des pays tiers,
 - Planification, organisation, orientation et surveillance médico-sociale des maladies de la dépendance, en particulier des toxicomanies, ainsi que des maladies psychiques et de problèmes médico-psycho-sociaux.
3. Réglementation des professions dans le domaine de la santé - Professions médicales (médecin, médecin-dentiste, médecin-vétérinaire), profession de psychothérapeute, profession de pharmacien, professions de santé - Collège médical - Conseil supérieur des Professions de Santé.
4. Relations avec les services conventionnés ou non dans les domaines de la prévention-aide, de la psychiatrie extrahospitalière, des maladies de la dépendance et des maladies chroniques: services de rééducation précoce et de réadaptation fonctionnelle, de pédiatrie sociale et de prévention de sévices à enfants - Services de psychiatrie extra-hospitalière - Services prenant à charge les personnes souffrant de maladies de la
- dépendance, de maladies chroniques et/ou de problèmes médico-psycho-sociaux - Ateliers thérapeutiques, centres et foyers de jours, centres de consultations, structures d'hébergement, services de soins.
5. Secteur hospitalier
- Législation, coordination et planification hospitalière
 - Délivrance des autorisations d'établissement et d'exploitation des services hospitaliers
 - Subvention des projets immobiliers hospitaliers - Fonds pour les investissements hospitaliers
 - Commissaire du Gouvernement aux hôpitaux
 - Établissements publics hospitaliers sous la tutelle du ministère de la Santé
 - Centre hospitalier de Luxembourg
 - Centre hospitalier du Nord
 - Centre hospitalier neuropsychiatrique
 - Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains
 - Centre national de Rééducation fonctionnelle et de Réadaptation.
6. Autres établissements publics sous la tutelle du ministère de la Santé:
- Service de Santé au Travail multisectoriel,
 - Laboratoire national de Santé,
 - Centre de recherche public Luxembourg Institute of Health,
 - Agence eSanté.

7. Action médico-sociale:
 - Croix-Rouge,
 - Ligue médico-sociale.

8. Relations avec les enceintes internationales et européennes en matière de santé publique, de sécurité alimentaire et de médicaments:
 - OMS,
 - Union européenne: EFSA, EMA, ECDC, CHAFEA,
 - Conseil de l'Europe.

9. Relations avec le service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé.

21. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIÈURE

1. Politique générale de sécurité intérieure,
Comités de concertation régionaux.
2. Police grand-ducale.
3. Inspection générale de la Police.
4. Relations internationales: Politique européenne de sécurité intérieure (Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne) – Politique de coopération policière européenne et internationale.

22. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

1. Politique de la sécurité sociale sur le plan national et international: Organisation, financement, législation et juridiction des branches de la sécurité sociale – Coordination nationale de la sécurité sociale – Relations avec les enceintes européennes et internationales en matière de sécurité sociale.
2. Inspection générale de la sécurité sociale: Mesures législatives et réglementaires dans le domaine de la sécurité sociale (Code de la sécurité sociale) – Contrôle des institutions de sécurité sociale – Élaboration et exécution des normes internationales dans le domaine de la protection sociale – Centralisation de données et analyses et études sur la protection sociale.
3. Caisse nationale de santé – Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics – Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux – Entraide médicale des chemins de fer luxembourgeois – Mutualité des employeurs – Association d'assurance accident – Caisse nationale d'assurance pension – Fonds de compensation – Centre commun de la sécurité sociale: gestion et fonctionnement des branches de la sécurité sociale.
4. Contrôle médical de la sécurité sociale – Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance: évaluation, conseil et contrôle de l'état de santé ou des aides et soins.
5. Commission de surveillance: Litiges portant sur les relations avec les prestataires de soins.
6. Conseil arbitral de la sécurité sociale – Conseil supérieur de la sécurité sociale: juridictions de la sécurité sociale.
7. Comité quadripartite de l'assurance maladie-maternité – Comité de concertation de l'assurance dépendance – Commission consultative en relation avec l'assurance dépendance – Groupes de travail ad hoc: action concertée dans le domaine de la sécurité sociale.
8. Cellule d'expertise médicale – Conseil scientifique du domaine de la santé – Commission de nomenclature – Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé: autorité conjointe dans le domaine de la santé.
9. Sociétés de secours mutuels – Régimes complémentaires de pension – Dommages de guerre corporels – Fixation des prix des médicaments.

23. MINISTÈRE DES SPORTS

1. Législation et politique sportives – Organisation sportive – Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois – Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS) – Conseil supérieur des Sports.
2. Centre national sportif et culturel – High Performance Training & Recovery Center (HPTRC).
3. École nationale de l'Éducation physique et des Sports – Institut national des Sports – Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre – Centres sportifs nationaux.
4. Concept intégré pour le sport au Luxembourg – Sport scolaire et périscolaire – Sport de compétition et d'élite – Centres de formation de jeunes sportifs – Sportlycée – Section des sports d'élite de l'armée.
5. Sport-loisir – Campagnes sportives en faveur de la santé et du bien-être – Plan d'action national «Gesond iessen, Méi bewegen» (GIMB) – Concept pour une éducation motrice, physique et sportive pour les enfants de 0 à 12 ans – Projets pilotes.
6. Service du contrôle médico-sportif – Lutte antidopage – Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD) – Recherche en sciences du sport et en médecine du sport dans le cadre de conventions (Sportfabrik, LIH) (compétence partagée avec le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) – Coopération clinique et scientifique dans le cadre d'une convention avec le CHL.
7. Sport et intégration – Sport des handicapés physiques et mentaux.
8. Relations avec les organismes sportifs – Appuis administratifs, techniques et financiers – Formation de cadres sportifs – Congé sportif – Assurance des sportifs – Appui du bénévolat dans le domaine sportif – Brevets sportifs – Distinctions honorifiques sportives – Patrimoine sportif – Musée du sport.
9. Infrastructure sportive – Programmes d'équipement sportif – Commission interdépartementale pour les équipements sportifs.

10. Relations internationales – Politique sportive au sein de l'Union européenne – UNESCO/Convention internationale contre le dopage – Agence mondiale antidopage (AMA) – Conseil de l'Europe – Jeux de la Francophonie – China Table Tennis College-Europe (CTTC-E) – Accords de coopération sportive avec des pays partenaires.

11. Métiers de sport – Compte satellite Sport – eSport.

24. MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1. Droit du travail et conditions de travail – Autorisations requises par les dispositions du Code du travail – Office national de Conciliation (ONC) – Inspection du Travail et des Mines (ITM) – Lutte contre le stress, le mobbing et le harcèlement moral et sexuel au travail – Contrôle de l'application du droit du travail, y compris en cas de détachements transfrontaliers – Lutte contre le travail illégal et le dumping social – Législation minière.
2. Politique de l'emploi – Fonds pour l'Emploi – Agence pour le développement de l'Emploi – Comité de Conjoncture – Commission spéciale de réexamen en matière d'indemnités de chômage et de personnes handicapées – Commission mixte en matière de travailleurs reclassés – Coordination du plan d'action national en faveur de l'emploi (PAN) – Co-coordination de la politique nationale d'orientation professionnelle et de guidance tout au long de la vie – Fonds social européen – Comité de l'Emploi de l'Union européenne (EMCO).
3. Travailleurs handicapés (Ateliers protégés) – Commission d'Orientation et de Reclassement (COR).
4. Relations avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) – Dimension sociale de la mondialisation – Comité de l'Emploi (ELSAC) de l'OCDE – Conseil de l'Europe (politique du travail et de l'emploi).
5. Représentation du Gouvernement dans les Conseils d'Administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.
6. Co-coordination de la politique en matière de responsabilité sociale des entreprises.
7. Comité permanent du Travail et de l'Emploi (CPTE) et Observatoire des Relations professionnelles et de l'Emploi (ORPE).
8. Réseau d'étude sur le marché du travail et de l'emploi (RETEL).
9. Relations avec la Chambre des Salariés.
10. École supérieure du Travail.
11. Économie sociale et solidaire.

2018

LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

XAVIER BETTEL

DP

- Premier Ministre
- Ministre d'État
- Ministre des Communications et des Médias
- Ministre des Cultes
- Ministre de la Digitalisation
- Ministre de la Réforme administrative

ÉTIENNE SCHNEIDER

LSAP

- Vice-Premier Ministre
- Ministre de l'Économie
- Ministre de la Santé

FÉLIX BRAZ

DÉI GRÉNG

- Vice-Premier Ministre
- Ministre de la Justice

JEAN ASSELBORN

LSAP

- Ministre des Affaires étrangères et européennes
- Ministre de l'Immigration et de l'Asile

ROMAIN SCHNEIDER

LSAP

- Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
- Ministre de la Sécurité sociale

FRANÇOIS BAUSCH

DÉI GRÉNG

- Ministre de la Défense
- Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
- Ministre de la Sécurité intérieure

PIERRE GRAMEGNA

DP

- Ministre des Finances

DAN KERSCH

LSAP

- Ministre des Sports
- Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

CLAUDE MEISCH

DP

- Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

CORINNE CAHEN **DP**

- Ministre de la Famille et de l'Intégration
- Ministre à la Grande Région

CAROLE DIESCHBOURG **DÉI GRÉNG**

- Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

MARC HANSEN **DP**

- Ministre de la Fonction publique
- Ministre aux Relations avec le Parlement
- Ministre délégué à la Digitalisation
- Ministre délégué à la Réforme administrative

CLAUDE TURMES **DÉI GRÉNG**

- Ministre de l'Énergie
- Ministre de l'Aménagement du territoire

PAULETTE LENERT **LSAP**

- Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
- Ministre de la Protection des consommateurs

SAM TANSON **DÉI GRÉNG**

- Ministre de la Culture
- Ministre du Logement

TAINA BOFFERDING **LSAP**

- Ministre de l'Intérieur
- Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes

LEX DELLES **DP**

- Ministre des Classes moyennes
- Ministre du Tourisme

XAVIER BETTEL

- ▶ **PREMIER MINISTRE**
- ▶ **MINISTRE D'ÉTAT**
- ▶ **MINISTRE DES COMMUNICATIONS ET DES MÉDIAS**
- ▶ **MINISTRE DES CULTES**
- ▶ **MINISTRE DE LA DIGITALISATION**
- ▶ **MINISTRE DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE**

Xavier Bettel est né le 3 mars 1973 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après ses études secondaires, Xavier Bettel poursuit des études supérieures à l'université de Nancy, où il obtient d'abord une maîtrise de droit public et européen à la Faculté de droit, ensuite un DEA (diplôme d'études approfondies) de sciences politiques et droit public.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Xavier Bettel est nommé Premier ministre, ministre d'État, ministre des Communications et des Médias et ministre des Cultes en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng). Suite à la démission du gou-

vernement de Maggy Nagel, Xavier Bettel est nommé ministre de la Culture en date du 18 décembre 2015.

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, Xavier Bettel est nommé Premier ministre, ministre d'État, ministre des Communications et des Médias, ministre des Cultes, ministre de la Digitalisation et ministre de la Réforme administrative en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du DP depuis 1989, Xavier Bettel est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste du DP dans la circonscription Centre en 1999 à l'âge de 26 ans. Il est réélu en 2004, 2009 et 2013. Au Parlement, il assume entre autres les fonctions de vice-président de la commission juridique de 2004 à 2013 et celles de vice-président de la commission d'enquête sur le Service



Ministère d'État

4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82100
Fax: (+352) 46 17 20
Site web: me.gouvernement.lu

Service des médias et des communications

Maison de Cassal
5, rue Large
L-1917 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-86710
Fax: (+352) 47 56 62
Site web: smc.gouvernement.lu

Ministère d'État

Département des cultes
4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82100
Fax: (+352) 46 17 20
Site web: me.gouvernement.lu

Ministère de la Digitalisation

52, avenue de la gare
L-1610 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-72100
Site web: digital.gouvernement.lu



de renseignement de l'État de 2012 à 2013. De 2009 à 2011, il est président du groupe parlementaire du DP.

Au niveau local, Xavier Bettel est d'abord membre du conseil communal de la Ville de Luxembourg de 2000 à 2005, puis échevin de 2005 à 2011. À la suite des élections communales de 2011, il devient bourgmestre, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination comme Premier ministre, ministre d'État en décembre 2013.

De janvier 2013 à novembre 2015, Xavier Bettel est président du DP.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 2001 à 2013, Xavier Bettel est avocat au barreau de Luxembourg.

ÉTIENNE SCHNEIDER

- ▶ **VICE-PREMIER MINISTRE**
- ▶ **MINISTRE DE L'ÉCONOMIE**
- ▶ **MINISTRE DE LA SANTÉ**

Étienne Schneider est né le 29 janvier 1971 à Dudelange.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après ses études secondaires au Lycée technique Nic. Biever à Dudelange, puis au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Étienne Schneider poursuit des études supérieures à l'Institut catholique des hautes études commerciales (ICHEC) à Bruxelles et à la Greenwich University à Londres, où il obtient une licence de sciences commerciales et financières en 1995.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

Étienne Schneider fait son entrée au gouvernement comme ministre de l'Économie et du Commerce extérieur dans le gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) en février 2012.

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Étienne Schneider est nommé Vice-Premier ministre,

ministre de l'Économie, ministre de la Sécurité intérieure et ministre de la Défense en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le LSAP et Les Verts (déi gréng).

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, Étienne Schneider est nommé Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie et ministre de la Santé en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Au LSAP depuis 1991, Étienne Schneider est membre du conseil communal de Kayl de 1995 à 2005. À l'issue des élections communales de 2005, il est élu premier échevin, mandat qu'il exerce jusqu'en 2010.

De 1997 à 2004, il est secrétaire général du groupe parlementaire du LSAP à la Chambre des députés.



Ministère de l'Économie

19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84137
Fax: (+352) 46 04 48
Site web: meco.gouvernement.lu

Ministère de la Santé

Allée Marconi - Villa Louvigny
L-2120 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-85500
Fax: (+352) 46 79 63
Site web: msan.gouvernement.lu



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 1995 à 1996, Étienne Schneider est assistant scientifique au Parlement européen à Bruxelles.

De 1996 à 1997, il exerce les fonctions d'économiste auprès du groupe parlementaire du LSAP à la Chambre des députés.

En 1997, il occupe le poste de chargé de mission auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles.

En 2004, Étienne Schneider devient conseiller de gouvernement au ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, principalement en charge des Directions de l'énergie, du commerce électronique et de la sécurité informatique.

En 2009, il devient premier conseiller de gouvernement ayant dans ses compétences les Directions du développement économique, des infrastructures et de l'énergie au ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. En 2011, il est chargé de la Direction générale du développement économique, de l'industrie et des entreprises.

Sur proposition du gouvernement et au vu de ses fonctions au sein du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés. Ainsi, en 2005, il assume les fonctions de président et d'administrateur délégué auprès de la Société électrique de l'Our (SEO). Après avoir mené les négociations ayant abouti à la création de la société Enovos en 2010, Étienne Schneider, président du conseil d'administration de Cegedel SA depuis 2004, prend alors les fonctions de président auprès des sociétés Enovos International SA et Enovos Deutschland AG. En outre, il devient président de la société de réseaux Creos et administrateur délégué de celle-ci en 2010.

Fin 2010, il est chargé de la vice-présidence de la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI).

Étienne Schneider a démissionné de toutes ces fonctions lors de sa nomination en tant que ministre en février 2012.

FÉLIX BRAZ

- ▶ **VICE-PREMIER MINISTRE**
- ▶ **MINISTRE DE LA JUSTICE**

Félix Braz est né le 16 mars 1966 à Differdange.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires classiques, Félix Braz poursuit des études de droit à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne qu'il interrompt après la réussite de la première année.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Félix Braz fait son entrée au gouvernement comme ministre de la Justice en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng).

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, Félix Braz est nommé Vice-Premier ministre et ministre de la Justice en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Engagé en politique depuis 1991 en tant que secrétaire parlementaire des Verts, Félix Braz est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste des Verts dans la circonscription Sud en 2004 à l'âge de 38 ans. Il est réélu en 2009 et 2013. Au Parlement, il assume entre autres les fonctions de vice-président de la commission des Transports de 2004 à 2009. Il a été président du groupe parlementaire des Verts à l'issue des élections du 20 octobre 2013.

En tant que député, il a représenté la Chambre des députés à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au Conseil interparlementaire consultatif du Benelux, à la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union des Parlements de l'Union européenne (COSAC) et à la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).



Ministère de la Justice

Centre administratif
Pierre Werner
13, rue Érasme
L-1468 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84537
Fax: (+352) 26 68 48 61
Site web: mjust.gouvernement.lu



Au niveau local, Félix Braz est d'abord membre du conseil communal d'Esch-sur-Alzette de 1995 à 2000, puis échevin de 2000 à 2011.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En 1990, Félix Braz est rédacteur en chef et présentateur d'une émission d'information quotidienne en langue portugaise sur les ondes de RTL Radio Lëtzebuerg.

De 1991 à 2001, il est secrétaire parlementaire des Verts. En 1994, il cumule cette tâche avec celle d'assistant au Parlement européen.

En 2013, il crée, en tant qu'associé, une société dont il se retire lors de son entrée au gouvernement.

JEAN ASSELBORN

- ▶ **MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES**
- ▶ **MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE**

Jean Asselborn est né le 27 avril 1949 à Steinfort.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après avoir quitté l'école à l'âge de 18 ans, Jean Asselborn reprend ses études en 1976 en suivant des cours du soir. Il obtient le diplôme de fin d'études secondaires la même année à l'Athénée de Luxembourg.

En octobre 1981, Jean Asselborn obtient une maîtrise de droit judiciaire privé à l'université Nancy II.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Jean Asselborn fait son entrée au gouvernement comme Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration en date du 31 juillet 2004.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, Jean Asselborn garde les fonctions de Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères en date du 23 juillet 2009.

En octobre 2012, sous son impulsion, le Luxembourg est élu pour la première fois à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour les années 2013 et 2014.

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Jean Asselborn est nommé ministre des Affaires étrangères et européennes, ministre de l'Immigration et de l'Asile en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le LSAP et Les Verts (déi gréng).

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, Jean Asselborn est nommé ministre des Affaires étrangères et européennes, ministre de l'Immigration et de l'Asile en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

Depuis juillet 2004, Jean Asselborn représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans les formations « Affaires étrangères » et « Affaires générales ». Actuellement, Jean Asselborn est le doyen en termes d'ancienneté des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne.



Ministère des Affaires étrangères et européennes
9, rue du Palais de Justice
L-1841 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82300
Site web: maee.gouvernement.lu

Ministère des Affaires étrangères et européennes
Direction de l'immigration
26, route d'Arlon
L-1140 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84040
Site web: maee.gouvernement.lu



AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du LSAP depuis 1972, Jean Asselborn est bourgmestre de la commune de Steinfort de 1982 à 2004.

Au niveau national, Jean Asselborn est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste du LSAP dans la circonscription Sud en 1984 et y siège jusqu'en 2004. Il est président du groupe parlementaire du LSAP de 1989 à 1997 et vice-président de la Chambre des députés de 1999 à 2004.

Jean Asselborn est également président du LSAP de 1997 à 2004.

Parallèlement à son mandat à la Chambre des députés, Jean Asselborn est membre du Comité des régions de 1999 à 2004.

Par ailleurs, il assure la fonction de vice-président du Parti socialiste européen de 2000 à 2004.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En 1967, Jean Asselborn débute sa carrière professionnelle dans un laboratoire de la société Uniroyal. C'est à cette époque qu'il s'implique activement dans le mouvement syndical et est élu représentant de la section des jeunes de la Fédération des travailleurs luxembourgeois (Lëtzebuenger Aarbechterverband), précurseur de l'actuel syndicat OGBL.

En 1968, Jean Asselborn devient fonctionnaire de l'administration communale de la Ville de Luxembourg, mais il revient à Steinfort dès 1969 pour y occuper également un poste de fonctionnaire.

Après avoir obtenu son diplôme de fin d'études secondaires, Jean Asselborn devient administrateur de l'Hôpital intercommunal de Steinfort en 1976, poste qu'il occupe jusqu'en 2004.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

En décembre 2010, Jean Asselborn se voit décerner la Grand-Croix de l'ordre du Mérite (Großkreuz des Verdienstordens) de la République fédérale d'Allemagne.

En octobre 2013, il est promu commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur de la République française.

ROMAIN SCHNEIDER

- ▶ **MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**
- ▶ **MINISTRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Romain Schneider est né le 15 avril 1962 à Wiltz.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Romain Schneider fait ses études au Lycée du Nord à Wiltz.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

Suite aux élections législatives du 7 juin 2009, Romain Schneider fait son entrée au gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) comme ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ministre des Sports et ministre délégué à l'Économie solidaire en date du 23 juillet 2009.

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Romain Schneider est nommé ministre de la Sécurité sociale, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et ministre des Sports en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le LSAP et Les Verts (déi gréng).

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, Romain Schneider est nommé ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et ministre de la Sécurité sociale en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du LSAP depuis 1981, Romain Schneider en est le secrétaire général de 2004 à 2009.

Au niveau local, Romain Schneider est d'abord membre du conseil communal de Wiltz de 1994 à 1999, puis bourgmestre de 2000 à 2009, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement en juillet 2009.

Élu à la Chambre des députés sur la liste du LSAP dans la circonscription Nord en 2004, Romain Schneider s'occupe tout particulièrement des questions touchant à l'emploi, à l'environnement, à l'agriculture, à la santé et à la sécurité sociale. Il est réélu député en 2009 et 2013.



Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

1, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82500
Fax: (+352) 46 40 27
Site web: ma.gouvernement.lu

Ministère de la Sécurité sociale

26, rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86311
Fax: (+352) 247-86328
Site web: mss.gouvernement.lu



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Avant de devenir député en juillet 2004, Romain Schneider est fonctionnaire auprès de l'Administration de l'emploi (ADEM, dénommée entretemps Agence pour le développement de l'emploi) à partir de 1980 et préposé de l'agence ADEM à Wiltz à partir de 1989.

FRANÇOIS BAUSCH

- ▶ **MINISTRE DE LA DÉFENSE**
- ▶ **MINISTRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS**
- ▶ **MINISTRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

François Bausch est né le 16 octobre 1956 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

François Bausch fait des études secondaires au Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, François Bausch fait son entrée au gouvernement comme ministre du Développement durable et des Infrastructures en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng).

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, François Bausch est nommé ministre de la Défense, ministre de la Mobilité et des Travaux publics et ministre de la Sécurité intérieure en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre des Verts depuis 1986, François Bausch est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste des Verts dans la circonscription Centre en 1989 et y siège jusqu'en 1992. Il est réélu député de 1994 à 2013. Il est entre autres président de la commission de contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'État de 2009 à 2013. Il est en outre président du groupe parlementaire des Verts de 1999 à 2013.

Au niveau local, François Bausch est d'abord membre du conseil communal de la Ville de Luxembourg de 1994 à 2005, puis premier échevin de 2005 à 2013.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En amont de sa carrière politique, François Bausch est agent auprès de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL).



Ministère des Affaires étrangères et européennes

Direction de la défense
6, rue de l'ancien Athénée
L-1144 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82800
Fax: (+352) 46 26 82
Site web: defense.gouvernement.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82478
Fax: (+352) 46 27 09
Site web: mmtp.gouvernement.lu

Ministère de la Sécurité intérieure

19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84659
Fax: (+352) 22 72 76
Site web: msi.gouvernement.lu

PIERRE GRAMEGNA

► MINISTRE DES FINANCES

Pierre Gramegna est né le 22 avril 1958 à Esch-sur-Alzette.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires à Esch-sur-Alzette (section mathématiques classiques), Pierre Gramegna poursuit des études en droit et en économie à l'université Panthéon-Assas (Paris II), où il obtient une maîtrise de droit civil en 1981 et une licence de sciences économiques en 1982. Il achève sa formation postuniversitaire avec un DEA (diplôme d'études approfondies) en droit européen. Il est par ailleurs docteur honoris causa de la Sacred Heart University Luxembourg.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 14 octobre 2018, Pierre Gramegna est à nouveau nommé ministre des Finances en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng).

Pierre Gramegna avait fait son entrée au gouvernement comme ministre des Finances en date du 4 décembre 2013 consécutivement aux élections législatives du 20 octobre 2013.

En tant que ministre des Finances, Pierre Gramegna engage des réformes clés visant à équilibrer le budget et à aligner les décisions fiscales luxembourgeoises sur les normes internationales en matière de transparence. Grâce aux efforts déployés, la notation AAA du Luxembourg est systématiquement confirmée par toutes les principales agences de notation, tandis que le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements relève la note du pays à « largement conforme » en 2015. Pierre Gramegna lance par ailleurs le Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg, axé sur le bien-être des générations futures, en 2014.

Pierre Gramegna promeut la diversification du centre financier luxembourgeois, en particulier à l'égard des FinTech et de la finance durable. Ainsi, il initie et préside la fondation Luxembourg House of Financial Technology (LHoFT). Il s'attache par ailleurs à resserrer les liens bilatéraux avec la Chine dans le secteur financier:



Ministère des Finances
3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82600
Fax: (+352) 47 52 41
Site web: mfin.gouvernement.lu



depuis son entrée en fonctions, quatre nouvelles banques chinoises ont choisi le Luxembourg comme centre européen.

À la tête du Conseil « Affaires économiques et financières » de l'Union européenne sous la présidence luxembourgeoise (second semestre de l'année 2015), Pierre Gramegna joue un rôle actif dans la conclusion d'accords majeurs relatifs à la mise en place de l'échange automatique de données sur les décisions fiscales avec les États membres de l'Union européenne ainsi qu'à la titrisation.

Pierre Gramegna attache également une importance particulière au rôle du Luxembourg dans les banques multilatérales de développement. Le Luxembourg a rejoint la Banque africaine de développement en 2014 avant de devenir en 2015 le premier pays non asiatique membre de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures. En mai 2016, Pierre Gramegna est élu président du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour un mandat d'un an. Il siège actuellement au sein du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement et de celui du Mécanisme européen de stabilité. Il est également gouverneur du Luxembourg auprès du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Diplomate de carrière, Pierre Gramegna entre au ministère des Affaires étrangères en 1983. Il est ensuite nommé conseiller en affaires politiques et économiques auprès de l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Paris en 1988; fonction qu'il exerce pendant quatre ans avant d'être nommé consul général et directeur du Board of Economic Development à San Francisco.

De 1996 à 2002, Pierre Gramegna est ambassadeur du Luxembourg au Japon et en Corée du Sud. Il assure ensuite pendant un an la Direction des relations économiques internationales au ministère des Affaires étrangères.

En 2003, Pierre Gramegna accepte le poste de directeur général de la Chambre de commerce; poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement en décembre 2013.

Avant d'entrer au gouvernement, Pierre Gramegna a aussi été membre du conseil d'administration de diverses entreprises, notamment Cargolux Airlines International SA (dont il a été président de 2004 à 2008), la Bourse de Luxembourg, LuxExpo Luxembourg et BGL BNP Paribas Luxembourg SA. Il a également siégé au sein de nombreux comités consultatifs, tels que le Comité consultatif du commerce extérieur, le Comité de développement économique et le Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise.

DAN KERSCH

- ▶ **MINISTRE DES SPORTS**
- ▶ **MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Dan Kersch est né le 27 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Dan Kersch obtient son diplôme de fin d'études secondaires en 1991 après avoir suivi des cours du soir et des cours par correspondance.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Dan Kersch fait son entrée au gouvernement comme ministre de l'Intérieur et ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng).

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, Dan Kersch est nommé ministre des Sports et ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Au LSAP depuis 1991, Dan Kersch est d'abord membre du conseil communal de Mondercange de 2000 à 2005, puis bourgmestre de 2006 à 2013, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement en décembre 2013.

De 2009 à 2012, Dan Kersch est président du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol).

De 2011 à 2013, il est membre du Conseil d'État.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En amont de sa nomination au gouvernement, Dan Kersch est fonctionnaire auprès de l'administration communale de Bettembourg.



Ministère des Sports
66, rue de Trèves
L-2630 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-83400
Fax: (+352) 247-83440
Site web: msp.gouvernement.lu

**Ministère du Travail,
de l'Emploi et de l'Économie
sociale et solidaire**
26, rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-86100
Fax: (+352) 247-86108
Site web: mteess.gouvernement.lu

CLAUDE MEISCH

- ▶ **MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**
- ▶ **MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Claude Meisch est né le 27 novembre 1971 à Pétange.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après avoir obtenu le diplôme de 13^e technique générale au Lycée technique Mathias Adam à Lamadelaine, Claude Meisch poursuit ses études à l'université de Trèves, où il obtient un diplôme d'économathématicien en 1998.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Claude Meisch fait son entrée au gouvernement comme ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng).

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, Claude Meisch est nommé ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et ministre de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du DP depuis 1994, Claude Meisch est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste du DP dans la circonscription Sud en 1999. Il est réélu en 2004, 2009 et 2013. À la Chambre des députés, il est entre autres vice-président de la commission des Finances et du Budget de 2009 à 2013 ainsi que vice-président de la commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances de 2004 à 2006 et de 2009 à 2013.

Au niveau local, Claude Meisch est d'abord échevin de la commune de Differdange de 2000 à 2002, puis bourgmestre de 2002 à 2013, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement.

Claude Meisch assume la fonction de président du DP de 2004 à 2013.



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

29, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-85151
Fax: (+352) 247-85113
Site web: menej.gouvernement.lu

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

18-20, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86619
Fax: (+352) 26 29 60 37
Site web: mesr.gouvernement.lu



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Claude Meisch travaille pour la Banque de Luxembourg de 1999 à 2013.

Il est président du syndicat intercommunal de l'Hôpital Princesse Marie-Astrid à Niederkorn de 2005 à 2013 et membre du conseil d'administration du Centre hospitalier Émile Mayrisch (CHEM) de 2008 à 2013.

CORINNE CAHEN

- ▶ **MINISTRE DE LA FAMILLE ET DE L'INTÉGRATION**
- ▶ **MINISTRE À LA GRANDE RÉGION**

Corinne Cahen est née le 16 mai 1973 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires à l'Athénée de Luxembourg, Corinne Cahen poursuit des études supérieures à l'université des sciences humaines de Strasbourg de 1992 à 1995, où elle obtient une licence de langues étrangères appliquées (traduction spécialisée), puis à l'université Nice Sophia Antipolis de 1995 à 1996, où elle obtient une maîtrise de langues étrangères appliquées, section affaires et commerce. Elle complète sa formation supérieure par un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en journalisme bilingue français-anglais de l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 en 1997.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Corinne Cahen est élue à la Chambre des députés. Elle fait son entrée au gouvernement comme ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre à la Grande Région en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de

coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déli gréng).

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, Corinne Cahen est nommée ministre de la Famille et de l'Intégration et ministre à la Grande Région en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Depuis novembre 2015, Corinne Cahen assume la fonction de présidente du DP.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de ses études, Corinne Cahen acquiert de l'expérience professionnelle dans le domaine du journalisme, notamment auprès de RTL Hei Elei Kuck Elei (aujourd'hui RTL Télé Lëtzebuerg), d'Eldorado, de la Radio régionale Nice-Côte d'Azur, de Radio France Internationale et de l'Agence France-Presse.



**Ministère de la Famille,
de l'Intégration et
à la Grande Région**
12-14, avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86500
Fax: (+352) 247-86570
Site web: mfamigr.gouvernement.lu



De 1995 à 2001, elle travaille pour RTL Radio Lëtzebuerg, d'abord en tant que correspondante en France pour l'actualité politique, économique, juridique et sportive, ensuite comme présentatrice-reporter politique, économique et juridique au Luxembourg.

De 2001 à 2004, elle exerce la profession de journaliste en freelance auprès de RTL Radio et Télé Lëtzebuerg.

Gérante d'un magasin de chaussures à Luxembourg de 2001 à 2013, Corinne Cahen est présidente de l'Union commerciale de la Ville de Luxembourg de 2008 à 2012 et membre élue de la Chambre de commerce de 2009 à 2013.

CAROLE DIESCHBOURG

▸ MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Carole Dieschbourg est née le 3 octobre 1977 à Ettelbruck.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires au Lycée classique d'Echternach de 1990 à 1997, Carole Dieschbourg poursuit des études supérieures en sciences historiques ainsi qu'en langue et littérature allemandes à l'université de Trèves de 1997 à 2005, où elle obtient un Master of Arts en 2005.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 20 octobre 2013, Carole Dieschbourg fait son entrée au gouvernement comme ministre de l'Environnement en date du 4 décembre 2013 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng).

En décembre 2015, sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, Carole Dieschbourg a coordonné la position de l'Union européenne à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris.

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, Carole Dieschbourg est nommée ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Au niveau local, Carole Dieschbourg est membre du conseil communal d'Echternach de 2011 à 2013, mandat qu'elle occupe jusqu'à sa nomination au gouvernement.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre du programme «Leader+ Müllerthal», Carole Dieschbourg est coordinatrice des projets «Moulins – inventaire, excursion et sentier régional» et «Millebuch» de 2005 à 2006.

En 2007, elle publie le livre *Die Mühlen des Müllerthals* (Les moulins du Müllerthal).

Carole Dieschbourg a fait partie de la direction du Moulin J.P. Dieschbourg, entreprise familiale depuis 1897, jusqu'à sa nomination au gouvernement en décembre 2013.



**Ministère de l'Environnement,
du Climat et du
Développement durable**
4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86824
Fax: (+352) 40 04 10
Site web: mecdd.gouvernement.lu

MARC HANSEN

- › **MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE**
- › **MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**
- › **MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA DIGITALISATION**
- › **MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA RÉFORME ADMINISTRATIVE**

Marc Hansen est né le 10 avril 1971 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Marc Hansen fait ses études secondaires au Lycée de garçons de Luxembourg et à l'Athénée de Luxembourg de 1983 à 1991.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

Marc Hansen est nommé secrétaire d'État à l'Éducation nationale, à l'Enfance et à la Jeunesse, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche en date du 28 mars 2014 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng). Il remplace André Bauler après sa démission du gouvernement pour des raisons de santé. Le 27 mars 2015, Marc Hansen est également nommé secrétaire d'État au Logement. Suite à la démission du gouvernement de Maggy Nagel, Marc Hansen est nommé ministre du Logement, ministre

délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche en date du 18 décembre 2015.

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, Marc Hansen est nommé ministre de la Fonction publique, ministre aux Relations avec le Parlement, ministre délégué à la Digitalisation et ministre délégué à la Réforme administrative en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du DP depuis 2008, Marc Hansen est échevin de la commune d'Useldange de 2005 à 2014.

De 2011 à 2014, il est membre du syndicat intercommunal De Réidener Kanton.

Au niveau national, Marc Hansen est élu pour la première fois à la Chambre des députés sur la liste du DP dans la



Ministère de la Fonction publique

63, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-83100
Site web : mfp.gouvernement.lu

Ministère d'État

Service central de législation
43, boulevard Franklin D.
Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82957
Fax : (+352) 46 74 58
Site web : me.gouvernement.lu

Ministère de la Digitalisation

52, avenue de la gare
L-1610 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-72100
Site web : digital.gouvernement.lu



circonscription Nord en 2013. Au Parlement, il est président de la commission des Finances et du Budget ainsi que vice-président de la commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de 2013 à 2014, date de sa nomination au gouvernement.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Marc Hansen débute sa carrière professionnelle auprès de DNR (Den Neie Radio).

Il travaille auprès de RTL Radio Lëtzebuerg et RTL Télé Lëtzebuerg de 1995 à 2009.

De 2009 à 2011, il est attaché parlementaire.

De 2011 à 2014, Marc Hansen est directeur et administrateur délégué des Éditions Lëtzebuerger Journal.

Il est également cofondateur de plusieurs *start-up* innovatrices dans le secteur des technologies de l'information.

CLAUDE TURMES

- ▶ **MINISTRE DE L'ÉNERGIE**
- ▶ **MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Claude Turmes est né le 26 novembre 1960 à Diekirch.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires classiques, Claude Turmes est diplômé en éducation physique et sportive à l'université de Louvain-la-Neuve en 1983. En parallèle à son métier, Claude Turmes poursuit des études en technologies de l'environnement à la Fondation universitaire luxembourgeoise à Arlon, études accomplies sauf le travail d'étude final. À l'époque, Claude Turmes suit aussi de nombreuses formations de yoga.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

Claude Turmes est nommé secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures le 20 juin 2018 au sein du gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng), en remplacement de Camille Gira, décédé le 16 mai 2018.

Consécutivement aux élections législatives du 14 octobre 2018, Claude Turmes est nommé ministre de l'Énergie

et ministre de l'Aménagement du territoire en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le DP, le LSAP et déi gréng.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Claude Turmes est député au Parlement européen de juin 1999 à juin 2018. Il occupe le poste de vice-président du groupe des Verts au Parlement européen et est membre de la commission de l'environnement, de la santé et de la protection des consommateurs et membre de la commission Industrie, Énergie, Télécom et de la Recherche. Il est rapporteur de nombreuses directives européennes notamment sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le marché de l'électricité et les plans climats, ainsi que sur le registre européen des lobbies. Il préside l'association interparlementaire pour la promotion des énergies renouvelables en Europe EUFORES (European Forum for Renewable Energy Sources) de 2004 à 2018.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Claude Turmes enseigne auprès de divers lycées du Luxembourg entre 1983 et 1999.



Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'énergie
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84313
Fax : (+352) 247-84311
Site web : mea.gouvernement.lu

Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire
4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86960
Fax : (+352) 40 89 70
Site web : mea.gouvernement.lu



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Avant d'être élu au Parlement européen, Claude Turmes est activiste puis dirigeant bénévole d'associations de l'environnement tant au niveau européen (Friends of the Earth Europe, Bureau européen de l'environnement) qu'au niveau luxembourgeois où Claude Turmes est membre du comité et vice-président en charge des affaires énergie/climat et Europe du Mouvement Écologique Luxembourg de la fin des années 1980 à 1999. Il est cofondateur de Klimabündnis Lëtzebuerg.

PAULETTE LENERT

- ▶ **MINISTRE DE LA COOPÉRATION ET DE L'ACTION HUMANITAIRE**
- ▶ **MINISTRE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

Paulette Lenert est née le 31 mai 1968 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après des études secondaires classiques à l'Athénée de Luxembourg, Paulette Lenert est diplômée en droit privé et droit des affaires à l'université d'Aix-Marseille III en 1991. Après sa maîtrise, elle poursuit ses études au Royaume-Uni et obtient un master en droit européen à l'université de Londres en 1992. Paulette Lenert axe sa formation continue autant sur le droit européen que sur le développement de ses compétences en gestion publique et en systémique.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 14 octobre 2018, Paulette Lenert fait son entrée au gouvernement comme ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et ministre de la Protection des consommateurs en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng).

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Paulette Lenert débute sa carrière professionnelle en tant qu'avocat au barreau de Luxembourg en 1992. Elle intègre le ministère de la Justice en 1994 au titre d'attachée de justice. En 1997, elle est nommée premier juge au Tribunal administratif et y exerce la fonction de vice-président jusqu'en 2010. De 2010 à 2013, elle est première conseillère de gouvernement auprès du ministre délégué à l'Économie solidaire.

Paulette Lenert assume ensuite la direction de la cellule de facilitation en matière d'urbanisme et d'environnement créée en 2013 et rattachée au ministère d'État. À la suite du remaniement des départements ministériels en 2013, elle intègre le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative comme premier conseiller de gouvernement et y assure la coordination générale à partir de 2014. En janvier 2017, elle est nommée en outre chargée de direction de l'Institut national d'administration publique. Paulette Lenert quitte ces fonctions lorsqu'elle fait son entrée au gouvernement.



Ministère des Affaires étrangères et européennes

Direction de la coopération et de l'action humanitaire
6, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82351
Fax: (+352) 46 38 42
Site web:
cooperation.gouvernement.lu

Ministère de la Protection des consommateurs

6, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Site web: mpc.gouvernement.lu



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Paulette Lenert siège au conseil d'administration de ProActif a.s.b.l. de 2011 à 2013. Elle est membre du conseil d'administration de Initiativ Rëm Schaffen a.s.b.l. et quitte cette fonction lorsqu'elle fait son entrée au gouvernement.

SAM TANSON

- ▶ **MINISTRE DE LA CULTURE**
- ▶ **MINISTRE DU LOGEMENT**

Sam Tanson est née le 4 avril 1977 à Luxembourg.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après avoir obtenu son diplôme de fin d'études secondaires au Lycée Robert Schuman, Sam Tanson obtient en 2000 une maîtrise en droit de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. Elle poursuit ensuite ses études universitaires à l'Institut d'études politiques de Paris, d'où elle sort diplômée en 2002. En 2008, elle suit également un master 2 en droit de l'environnement par correspondance à l'université de Limoges.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 14 octobre 2018, Sam Tanson fait son entrée au gouvernement comme ministre de la Culture et ministre du Logement en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du parti déi gréng depuis 2005, Sam Tanson occupe au cours de sa carrière politique plusieurs fonctions au sein de son parti. Elle est porte-parole de déi jonk gréng de 2006 à 2007, porte-parole de déi gréng de 2009 à 2010 et présidente du parti de 2010 à 2015.

Au niveau local, Sam Tanson est élue pour la première fois au conseil communal de la Ville de Luxembourg en 2011, à l'âge de 34 ans. Elle devient première échevine de la Ville de Luxembourg en charge des finances et de la mobilité en 2013 et le reste jusqu'en 2017. Elle est réélue conseillère communale lors des élections communales de 2017. De 2015 à 2018, elle est membre du Conseil d'État.

Suite à la démission de Claude Adam à la Chambre des députés, elle devient députée pour la première fois en avril 2018. Au Parlement, elle assume, entre autres, la présidence de la commission juridique. Elle est réélue lors des élections législatives de 2018.



Ministère de la Culture

4, boulevard Franklin D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-86600
Fax: (+352) 29 21 86
Site web: mc.gouvernement.lu

Ministère du Logement

4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-84819
Fax: (+352) 247-84840
Site web: mlog.gouvernement.lu



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

De 2002 à 2004, Sam Tanson est journaliste à RTL Radio Lëtzebuerg.

De 2005 jusqu'à son entrée au gouvernement, Sam Tanson a exercé en tant qu'avocate au barreau de Luxembourg.

TAINA BOFFERDING

- ▶ **MINISTRE DE L'INTÉRIEUR**
- ▶ **MINISTRE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Taina Bofferding est née le 22 novembre 1982 à Esch-sur-Alzette.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après ses études secondaires au Lycée classique Hubert Clément à Esch-sur-Alzette, Taina Bofferding poursuit ses études à l'Institut d'études éducatives et sociales où elle obtient le diplôme d'éducatrice en 2005. Elle entame ensuite des études en sociologie à l'université de Trèves d'où elle sort diplômée en sciences sociales en 2011.

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 14 octobre 2018, Taina Bofferding entre au gouvernement comme ministre de l'Intérieur et ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Membre du LSAP depuis 2004, Taina Bofferding est élue à la Chambre des députés suite aux élections législatives de 2013. Elle est alors membre de plusieurs commissions dont la commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle, la commission de la Culture, la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace, la commission de la Famille et de l'Intégration, la commission du Logement ainsi que la commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

Au niveau local, Taina Bofferding est conseillère communale de la ville d'Esch-sur-Alzette de 2011 à 2018 et présidente de la section LSAP d'Esch-sur-Alzette à partir de mars 2018.



Ministère de l'Intérieur
19, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84600
Fax : (+352) 22 11 25
Site web : mint.gouvernement.lu

Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes
6a, boulevard Franklin D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-85814
Fax : (+352) 24 18 86
Site web : mega.gouvernement.lu

LEX DELLES

- ▶ **MINISTRE DES CLASSES MOYENNES**
- ▶ **MINISTRE DU TOURISME**

Lex Delles est né le 28 novembre 1984. Il est originaire de Mondorf-les-Bains.

ÉTUDES ET FORMATIONS

Après son baccalauréat en 2003, Lex Delles entame des études en droit à l'Université du Luxembourg avant d'être diplômé en sciences pédagogiques à l'HERS (Haute École Robert Schuman) à Virton (Belgique).

FONCTIONS GOUVERNEMENTALES

À la suite des élections législatives du 14 octobre 2018, Lex Delles fait son entrée au gouvernement comme ministre des Classes moyennes et ministre du Tourisme en date du 5 décembre 2018 dans le gouvernement de coalition entre le Parti démocratique (DP), le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et Les Verts (déi gréng).

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

Fidèle à sa devise « Rien n'est plus facile que de critiquer, mieux vaut agir », Lex Delles s'engage dès 2010 auprès de la Jeunesse démocrate et libérale du Luxembourg

(Jonk Demokraten - JDL). Il relance la section de la JDL à Mondorf-les-Bains et les Jeunes démocrates de la circonscription Est, dont il est président jusqu'en 2013. Il est vice-président du DP depuis novembre 2015.

Lex Delles se présente pour la première fois aux élections communales en 2011 et est élu d'emblée premier échevin de Mondorf-les-Bains. En janvier 2014, il est assermenté bourgmestre de sa commune natale. Lex Delles est par ailleurs président du Syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional dans le canton de Remich (SIAER - Triangle vert) de mars 2014 jusqu'à son entrée au gouvernement.

Suite aux élections législatives de 2013, Lex Delles est élu à la Chambre des députés et devient en 2014, à l'âge de 29 ans, le plus jeune député-maire du pays. Lors des élections communales de 2017, il conserve son mandat de bourgmestre jusqu'à son entrée au gouvernement.

À la Chambre des députés, Lex Delles préside de 2013 à 2018 la commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Il est alors également



Ministère de l'Économie

DG PME entrepreneuriat et marché intérieur
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-74703
Fax : (+352) 247-74701
Site web : meco.gouvernement.lu

Ministère de l'Économie

Direction générale du tourisme
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84781
Fax : (+352) 47 40 11
Site web : meco.gouvernement.lu



membre de la commission de la Fonction publique et de la Réforme administrative, de la commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs ainsi que de la commission de la Culture.

Lex Delles est par ailleurs membre suppléant de la délégation luxembourgeoise auprès du Conseil inter-parlementaire consultatif de Benelux de 2015 à 2018.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Après ses études, Lex Delles entame une carrière d'instituteur au sein de l'école fondamentale à Lenningen.

ÉDITEUR

Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois
Département édition
33, boulevard Franklin D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82181
E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

CRÉDIT PHOTO

© SIP/Emmanuel Claude (photo officielle des ministres)
© SIP/Yves Kortum (portraits officiels)

LAYOUT

Bizart

Mai 2019



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse